

Synthèse

**Candidature du
Bassin minier Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial
Artois Comm.**

I.	Les grandes étapes de la candidature	p.3
II.	Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine	p. 5
III.	La proposition d'inscription	p. 16
IV	Description des éléments inclus dans le périmètre	p.22

I. Les grandes étapes de la candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial

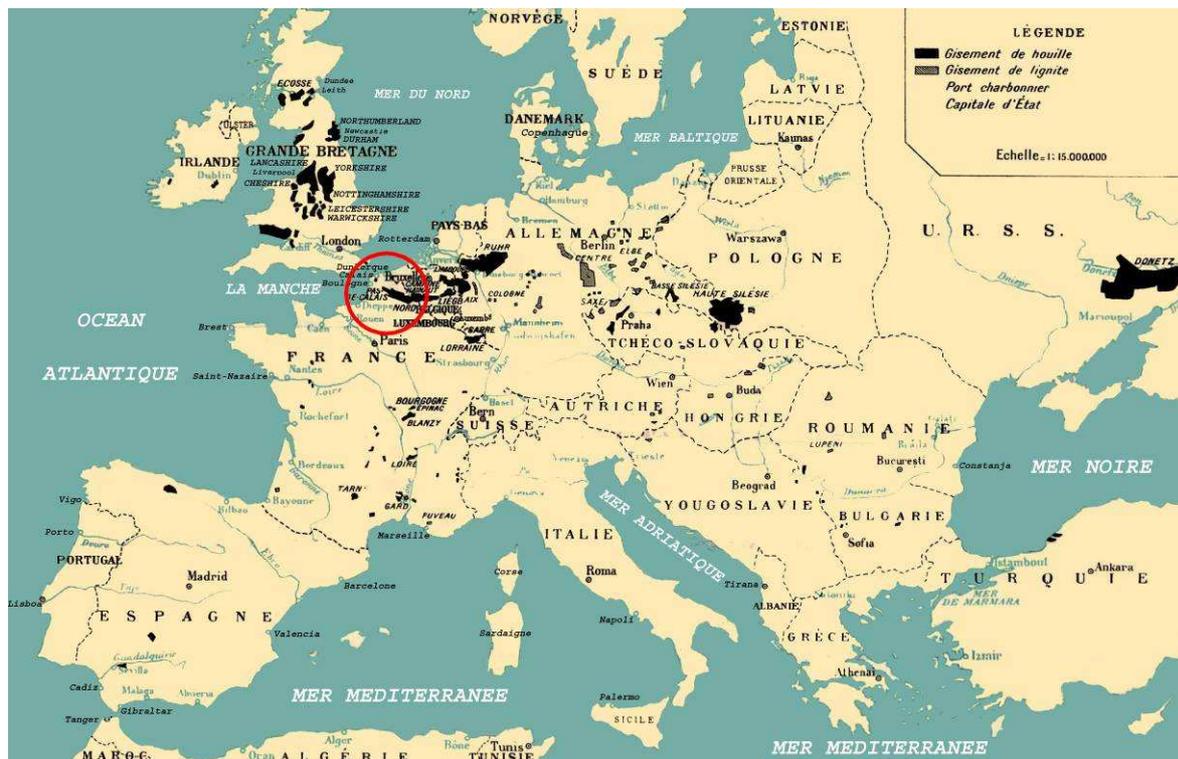
- **2002** : Inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la liste indicative de la France
- **2003** : Lancement de l'Association Bassin Minier Uni en charge du portage de la candidature pour le compte du territoire et de la mobilisation des acteurs et de la population autour de ce projet
 - *Président : Jean-François Caron, Maire de Loos-en-Gohelle, Conseiller Régional*
 - *Président du Comité de Soutien : Pierre Mauroy, Sénateur*
 - *Financement : Etat Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Conseils Généraux Nord et Pas-de-Calais, les huit intercommunalités concernées par la candidature, financements privés (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne)*
- **2003/2005** : Construction des fondements de la candidature, organisation de la mobilisation, réalisation d'un premier dossier qui sert de base à une collaboration avec le Ministère de la Culture.
- **2005/2007** :
 - La Mission Bassin Minier est chargée de l'élaboration d'un Schéma de Développement Patrimonial à l'échelle du bassin minier qui est le support de l'élaboration d'un plan de gestion « UNESCO »
 - Réalisation de l'inventaire hiérarchisé du patrimoine minier
 - Finalisation des études : historiques, paysagères, juridiques, ...
 - Séminaire d'experts internationaux pour qualifier la candidature
 - Colloques organisés sur le territoire : porté à connaissance, construction collective des conditions de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine
 - Montée en puissance de la mobilisation : publications, expositions, circuits de visite, événementiels, spectacles à l'initiative des acteurs du territoire publics ou associatifs
- **2008/2009** :
 - Implication du MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat) dans l'instruction de la candidature (dimension paysage, élaboration des outils de gestion)
 - Auditions par le Comité des Biens Français du Patrimoine Mondial de Daniel Percheron, Président de Région, et de Jean François Caron, Président de BMU.
 - Campagne exceptionnelle de protection Monuments Historiques : protection de 69 édifices issus de l'héritage minier.
 - Finalisation du dossier de candidature
- **2010** : Dépôt du dossier de candidature auprès du Centre du Patrimoine mondial par l'Etat français
- **2012** : Examen de la candidature par le Comité du Patrimoine mondial à Saint-Petersbourg, Russie

II. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine

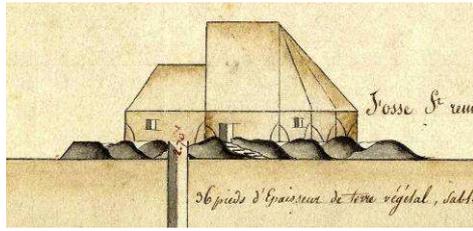
Contexte géologique et géographique

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen continental. Plus globalement, il fait partie des gisements houillers qui s'égrènent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde.

Après celui de la Rhur en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest. Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain. Associée à un relief peu marqué en surface, cette caractéristique a directement influencé le mode de développement, l'organisation et l'emprise foncière de l'activité minière, en favorisant notamment un étalement linéaire sur une grande superficie : 120 kilomètres de long ; 12 kilomètre de large ; 1,2 kilomètres de profondeur.



270 ans d'histoire



1720 : Découverte de charbon à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du Nord.

1757 : Fondation de la première compagnie minière, la Compagnie des Mines d'Anzin.

1832 : La Compagnie des Mines d'Anzin crée la première caisse de secours chargée de verser des allocations aux mineurs blessés.

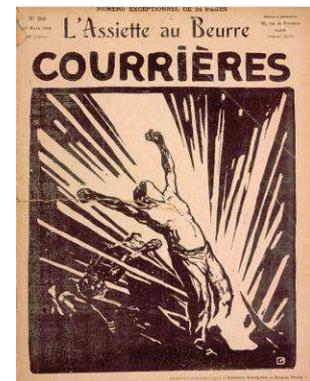
1841 : Découverte du charbon à Oignies.

1847 : Sondage à la fosse de l'Escarpelle, près de Douai, donnant l'impulsion pour la mise en exploitation du Bassin du Pas-de-Calais.

1906 : Catastrophe des Mines de Courrières, 1099 morts.

1913 : Le Bassin du Nord – Pas de Calais produit 67 % de la production nationale (27 millions de tonnes) et emploie 130 000 mineurs.

1914-1918 : Première Guerre mondiale : 103 fosses détruites (sur environ 150), 1900 kilomètres de galeries inutilisables.



1930 : Production record de 35 millions de tonnes (64% de la production nationale).

1939-1945 : Seconde Guerre mondiale : exploitation systématique par les troupes occupantes

1946 : Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais. Institution du « Statut du mineur ».

1947 : 222 000 mineurs travaillent dans le Bassin minier au plus fort de la Bataille du charbon.

1956 : Production de 29 millions de tonnes, 166 000 mineurs.

1968 : « Plan Bettencourt » qui prévoit l'arrêt progressif de l'activité.

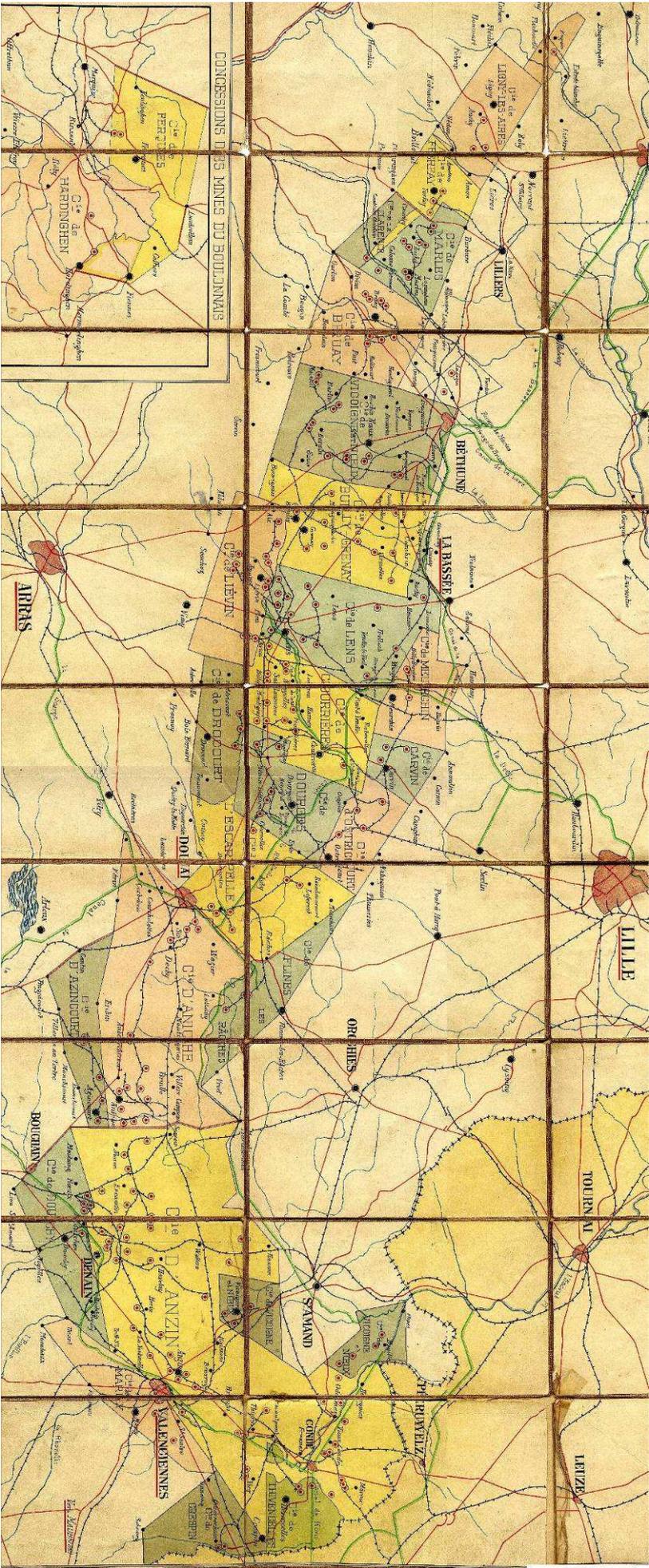
1971 : Production de 15 millions de tonnes, 62 000 mineurs

1974 : Catastrophe de Liévin : 42 morts.

1981 : Production de 4 millions de tonnes, 24 000 mineurs.

1990 : La dernière « gaillette » est remontée à la fosse du 9-9 bis de Oignies.

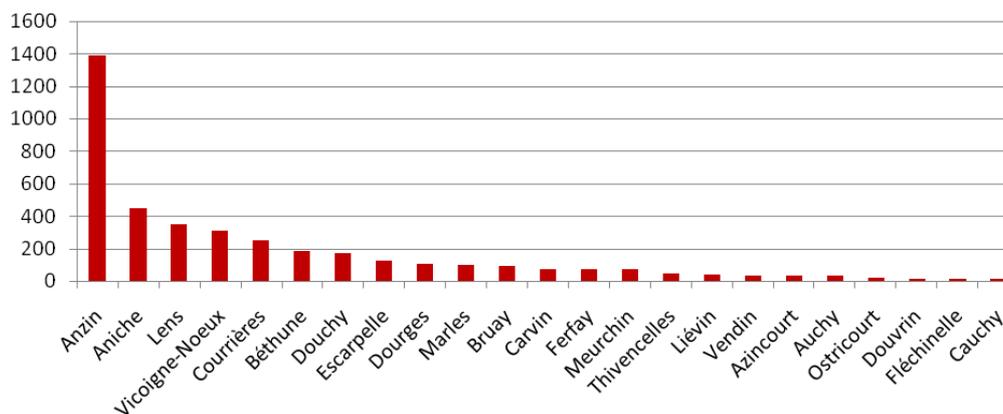




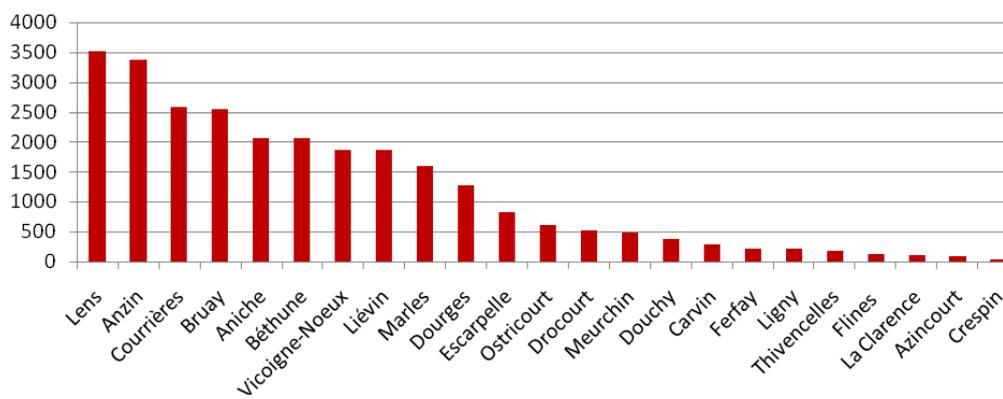
Le Bassin minier du Nord- Pas de Calais en quelques chiffres

- 18 compagnies minières (en 1939) et 8 groupes d'exploitation nationaux (entre 1946 et 1990)
- 600 puits foncés
- 100 000 kilomètres de galeries
- 2 milliards de tonnes de charbon extraites

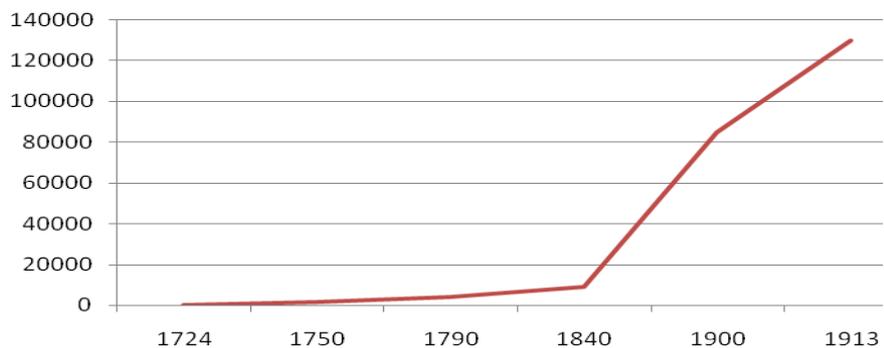
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1865 et 1869 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 4 millions de tonnes



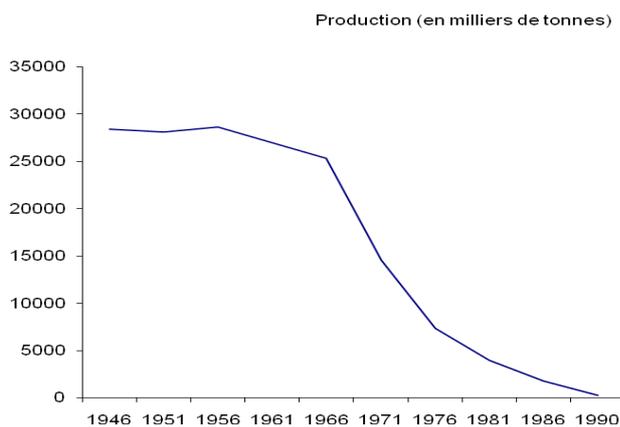
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1908 et 1912 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 27 millions de tonnes



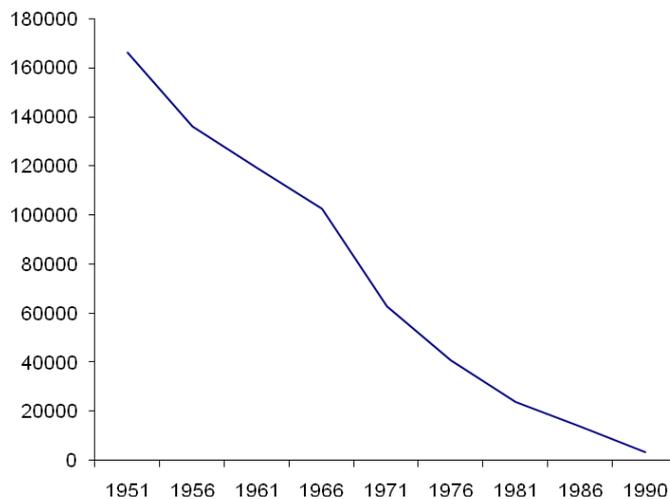
**Evolution des effectifs ouvriers
dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais 1724-1913**



Production des HBNPC de 1946 à 1990



Effectifs des HBNPC de 1951 à 1990



Le patrimoine et les paysages du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est un territoire de grande ampleur marqué par de nombreux héritages liés à l'exploitation charbonnière. Cette aventure industrielle de près de trois siècles, tournée vers la richesse du sous-sol, est venue intensément modifier les caractéristiques physiques d'un territoire antérieur essentiellement rural. Elle a été génératrice d'un ensemble d'éléments physiques nécessaires au développement de l'activité. De nombreux éléments techniques ponctuent ainsi le territoire : *les fosses et les chevalements, les terrils, les infrastructures de transport.*

L'exploitation industrielle du charbon a de même enrichi le paysage en l'urbanisant d'une façon totalement originale par rapport au passé agricole du territoire, en gonflant les noyaux urbains préexistants ou en parsemant le territoire de nouveaux habitats, les *cités ouvrières et leurs équipements collectifs.*

Cette histoire industrielle est aussi une histoire humaine. Trois siècles d'activité industrielle ont vu se développer une *culture minière* qui, au travers de pratiques d'abord initiées par les Compagnies minières, continue de vivre et de se transmettre.



Héritage technique



Les fosses constituent le cœur de l'exploitation du charbon. En dehors des quatre grandes sites de la mémoire (fosse du 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye Centre historique minier à Lewarde), on recense encore aujourd'hui une centaine de vestiges de fosse de type ateliers, salle des bains-douches... Directement associés, **les chevalements** constituent aujourd'hui des signaux visuels très forts dans le paysage du Bassin minier. 21 sont encore visibles. Désormais investis d'une fonction mémorielle très forte, ils offrent un témoignage exceptionnel de l'évolution des techniques d'extraction.

Les terrils sont les symboles de l'image et de l'identité du Bassin minier. En effet, l'impact paysager et environnemental de ces montagnes artificielles est considérable, surtout dans un territoire de plaine. Le Bassin minier a compté jusqu'à près de 350 terrils en pleine période d'exploitation minière. Il en reste actuellement environ 200. Ces terrils ont soit été laissés intacts, et de fait réappropriés par la nature, soit exploités et aménagés, en zones de loisirs notamment.



L'exploitation minière s'est accompagnée d'un développement intense et exceptionnel de réseaux de traitement, de distribution et de commercialisation du charbon, qu'il s'agisse des voies ferrées appelées des « cavaliers », des gares ou des rivages aménagés. Au même titre que les fosses et les terrils, ces **infrastructures de transport** du charbon ont façonné le paysage et le territoire du Bassin minier.

Héritage social



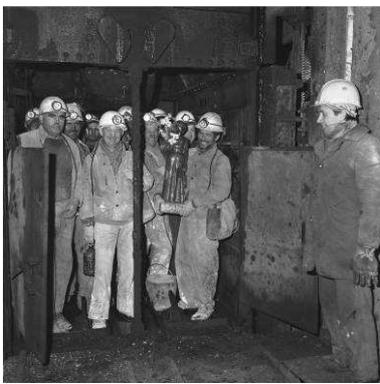
Le territoire du Bassin minier se caractérise par l'ampleur et la diversité des créations patronales dans le domaine de l'**habitat minier**, des corons aux cités pavillonnaires, des cités-jardins jusqu'aux logements modernes. Les politiques sociales y ont été particulièrement développées, combinant intentions de contrôle de la main d'oeuvre et volontés d'expérimentation et d'innovation en matière d'amélioration du confort et de la salubrité, d'architecture et d'urbanisme. Cet héritage social compte aujourd'hui près de 600 cités minières qui présentent une très grande richesse architecturale et formelle.





De nombreux **équipements collectifs** ont également accompagné les impératifs de logement: écoles mais aussi églises, hôpitaux et salles des fêtes, équipements sportifs, *etc.* Le Bassin minier du Nord – Pas de Calais apparaît ainsi aujourd’hui comme un vaste laboratoire en matière de logement ouvrier sur une période de 150 ans

Héritage culturel



Se caractérisant par la massivité de ses héritages bâtis, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est également le support d’une histoire et d’une mémoire, celles du peuple de la mine, témoignant de l’apparition et de la constitution d’un modèle de classe ouvrière, de ses relations au travail, de ses actions collectives, de ses modes de vie et de ses pratiques culturelles.

Dans le cadre du travail à la mine, s’est forgée une cohésion de groupe, une identité collective qui a donné naissance à une véritable conscience de classe prenant forme dans les mouvements collectifs de revendication. Le souvenir des mouvements de grève témoigne de l’engagement d’un groupe qui a organisé sa révolte et qui s’est structuré par les syndicats. Dans le Bassin du Nord-Pas de Calais, au même titre que d’autres bassins miniers français, européens et internationaux, la précocité de ces actions collectives a fait progresser la législation du travail et la situation des mineurs a parfois été très en avance comparée à d’autres métiers en France.

L’immigration a accompagné l’histoire du Bassin minier du Nord – Pas de Calais durant ses trois siècles d’activité. Au fur et à mesure de leur développement, les mines du Nord- Pas de Calais deviennent un puissant aimant démographique et particulièrement après la Première Guerre mondiale quand les embauches se font massives afin de remettre en état les installations détruites. Ainsi, des hommes et des femmes de 29 nationalités différentes sont venus s’installer dans le Bassin (Belges, Polonais, Italiens, Algériens, Marocains, *etc.*)



La sociabilité minière constitue une réplique à l'isolement social et l'uniformisation des modes de vie recherchés par les politiques patronales. Les pratiques, les associations et les sociétés héritées de la mine, désormais soutenues par les municipalités et les collectivités



territoriales, donnent au Bassin minier une énergie associative forte et dense. Parmi ces pratiques, se trouvent la colombophilie, le sport (football, gymnastique, tir à l'arc, boxe, cyclisme), les pratiques artistiques (harmonies), le jardinage, les pratiques festives (fête de la Sainte Barbe).

Un paysage industriel pluriel

Avant l'arrivée de l'activité minière, le futur Bassin minier offre essentiellement des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche, intégrant de nombreuses cultures commerciales (céréaliculture avec seigle, froment, avoine, houblon, fibres textiles et graines oléagineuses). Ces paysages sont alors caractérisés par de vastes secteurs ruraux et agricoles s'articulant sur une urbanisation relativement dense mais de taille modeste.

C'est sur cette « toile de fond » que se développe à une vitesse fulgurante un paysage totalement différent, lié à la découverte du charbon et à son exploitation, témoignant à la fois



des exigences de production industrielle et de la progression des sièges d'extraction. Toutefois l'irruption de l'industrie dans le dessein régional n'a pas effacé les signes de l'activité agricole et les caractéristiques rurales du territoire, elle est venue surimposer tous les éléments de production, créant un territoire

cohérent et homogène, expression des différentes périodes de l'histoire du territoire.

Système vivant qui n'a cessé d'évoluer pendant trois siècles, les paysages du Bassin minier se sont construits sur un territoire aux nombreuses facettes et notamment sur des spécificités naturelles et paysagères qui contribuent à sa variété patrimoniale.

La diversité des formes du relief ajoutée aux multiples modes d'occupation de l'espace, offre aujourd'hui au Bassin minier plusieurs facettes comme autant de grands paysages homogènes qui se distinguent les uns des autres par des caractéristiques qui leurs sont propres. La traversée du Bassin minier d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, propose autant d'ambiances différentes et il est ainsi possible de passer aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.



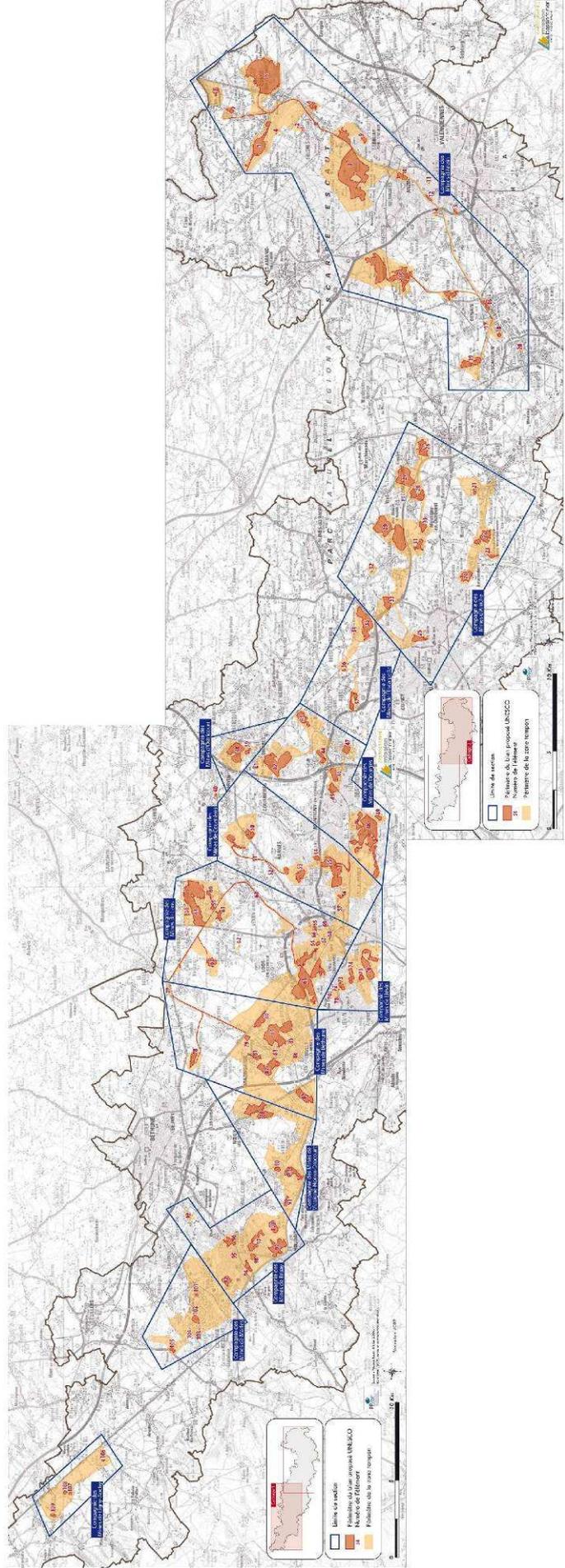
Inventaire global du patrimoine

Le Bassin minier compte aujourd'hui, entre autres :

- 4 grands sièges d'exploitation « sites de la mémoire », la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, la fosse n°9-9bis à Oignies, la fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, la fosse Delloye à Lewarde (Centre historique minier), ainsi qu'une centaine de vestiges de fosses
- 21 chevalements
- Environ 200 terrils
- 563 cités minières et leurs équipements collectifs (église, écoles, stades, dispensaires...)
- Plus de 200 kilomètres de cavaliers (chemins de fer)

**III. La proposition
d'inscription au titre de
« Paysage Culturel Evolutif »**

- Section n°1 :** La Compagnie des Mines d'Anzin
Du berceau de l'exploitation à la Nationalisation
- Section n°2 :** La Compagnie des Mines d'Aniche
Une vitrine architecturale de l'habitat minier
- Section n°3 :** La Compagnie des Mines de l'Escarpelle
Entre Nord et Pas-de-Calais
- Section n°4 :** La Compagnie des Mines d'Ostricourt (Groupe de Oignies)
Un patrimoine moderne
- Section n°5 :** La Société des Mines de Dourges
Le fer de lance des cités-jardins
- Section n°6 :** La Compagnie des Mines de Courrières
Une insolente prospérité
- Section n°7 :** La Société des Mines de Lens
L'impérialisme minier
- Section n°8 :** La Société Houillère de Liévin
La dynamique
- Section n°9 :** La Compagnie des Mines de Béthune
De la ruralité au gigantisme minier
- Section n°10 :** La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt
La mine à la campagne
- Section n°11 :** La Compagnie des Mines de Bruay
La vallée minière
- Section n°12 :** La Compagnie des Mines de Marles
La limite occidentale du Bassin minier
- Section n°13 :** La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy
Les confins du gisement



La définition du périmètre du Bien proposé à inscription a permis de qualifier, sur l'ensemble du territoire, les objets et les éléments de valeur universelle exceptionnelle, à la fois sur leurs qualités individuelles mais également dans leurs permanentes interactions, sources d'un paysage riche et multiple.

L'étroite imbrication des caractéristiques – historiques, géographiques, paysagères, urbaines, architecturales et culturelles – du patrimoine suppose un jeu d'échelles constant et complexe, permettant de saisir, de manière la plus juste et la plus complète possible, les différentes clefs de lecture de ce Paysage Culturel.

Afin de guider cette lecture, **le Bien proposé à inscription est ici présenté et décrit en 13 sections distinctes. Le choix de définition de ces sections a privilégié les entrées historiques et spatiales de ou des concessions de chacune des Compagnies minières représentées puisque ce sont elles qui se sont partagé une ressource et un territoire, divisant celui-ci en plusieurs bassins d'exploitation.** En fonction de leurs gisements, de leurs administrations et de leurs puissances financières, elles ont transformé ce territoire et chacune d'entre elles y a laissé sa propre empreinte. Elles ont de même été à l'origine d'une culture spécifique, la culture minière, aujourd'hui encore parfaitement lisible à travers le patrimoine et notamment, les équipements collectifs. La concurrence soutenue que se livraient les Compagnies fut à l'origine d'une émulation particulièrement intense qui se lit aujourd'hui dans la richesse exceptionnelle du Paysage Culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

La proposition d'inscription inclus :

- 17 fosses et vestiges significatifs de fosse dont les 4 grands sites de la mémoire (fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye à Lewarde)
- 21 chevalements
- 51 terrils
- 54 kilomètres d'anciennes voies de chemin de fer (cavaliers)
- 3 gares ferroviaires
- 124 cités ouvrières
- 45 écoles et équipements de loisirs
- 17 églises et chapelles
- 21 équipements de santé
- 3 sièges de compagnies minières
- 4000 hectares de paysage...

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais concerne, sur 120 kilomètres, l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen dont la France a contrôlé l'exploitation sur une partie du territoire de deux départements (Nord et Pas-de-Calais, constituant aujourd'hui l'une des vingt-deux régions françaises). Le Bassin est appréhendé comme une continuité géologique et territoriale se caractérisant par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais présente un cas remarquable de transformation d'un paysage historique essentiellement rural par trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon, dont la production a été de façon prédominante orientée vers sa commercialisation en tant que combustible. Ces trois siècles ont modifié les caractères proprement physiques de ce paysage, lui surimposant tous les éléments techniques et architecturaux liés à l'extraction ; ils ont créé de nouveaux établissements humains, engendré des migrations et développé des cultures qui font à leur tour partie du paysage.

Les traits de caractère technique de la construction économique du Bassin demeurent suffisamment nombreux pour constituer, sur les 120 kilomètres de son étendue, une chaîne remarquable d'unités d'exploitation qui constituent autant de signaux pour la mémoire du travail, mais aussi autant de lignes d'horizon créées par l'homme, au terme d'une action non concertée mais génératrice d'un paysage historique absolument original dans la répétitivité de sa structure.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se distingue par l'abondance et la diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Ces créations résidentielles, évoluant vers un type particulier d'organisation urbaine, constituent une exposition de l'architecture de l'habitat ouvrier en pays minier, dont la survivance massive constitue, avec les témoignages conservés sur les anciens lieux du travail, l'autre trait marquant d'un paysage construit d'un caractère unique.

Au terme d'une période liée à l'arrêt de l'exploitation minière et à la réaction de rejet imputable à son impact sur le territoire et sur les hommes, le Bassin conserve aujourd'hui un nombre élevé d'éléments patrimoniaux hérités de l'âge d'or du charbon, éléments constitutifs précieux d'un paysage original.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais illustre parfaitement les bouleversements initiés par l'industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux. Mais il n'est pas moins exemplaire au niveau de l'implication croissante de sa population dans l'intégration de cet héritage de la mine dans son patrimoine vivant, facteur de complémentarité entre la sécurité d'une identité et d'une fierté maintenues, et la volonté d'un nouveau développement s'appuyant sur la force d'une mémoire.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne d'un échange d'influences considérable pendant un siècle environ (depuis 1820 à l'entre-deux-guerres) sur le développement de l'architecture et du concept d'habitat ouvrier lié aux grandes entreprises industrielles, et ce, dans une aire culturelle essentiellement Nord-Ouest européenne.

Prenant pleinement part à la recherche du modèle de cité ouvrière au cours du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle, le Bassin minier est particulièrement représentatif des multiples réflexions évolutives qui nourrissent à la fois les industriels et les architectes de l'époque en Europe. Ces échanges, confortés par les Expositions universelles et industrielles, ont trouvé de multiples applications dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, à la fois dans le temps et dans l'espace, depuis le passage par étapes de l'habitat en rangs continus à un habitat fractionné en unités multi-familiales associées à des jardins, jusqu'à la structuration de cet habitat en cités-jardins renvoyant à une planification au niveau d'un quartier sinon d'une ville autonome. L'une des caractéristiques du Bassin minier du Nord-Pas de Calais réside précisément dans la densité des témoignages de cette circulation des idées, des pratiques et des expériences liées à l'habitat ouvrier.

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural évoluant vers l'apparition d'un paysage complexe qui illustre d'une façon exceptionnelle une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle (fin 18^e siècle- milieu du 20^e siècle).

Cette période est celle au cours de laquelle, du fait de l'exploitation à grande échelle des ressources en charbon, est apparu un nouveau type d'établissement humain associant dans une totale promiscuité les espaces d'extraction et de production - les lieux de travail - et les espaces consacrés à l'hébergement et aux équipements collectifs correspondant à la satisfaction des principaux besoins collectifs de la population ouvrière – les lieux de vie (cités). Sont ainsi nés une organisation de l'habitat et un système d'établissement humain radicalement différents de l'histoire urbaine traditionnelle et environnante. De nouveaux

éléments de structuration du paysage sont apparus - les infrastructures de production, les terrils, les réseaux de transports, les étangs d'affaissement et les cités minières - , créant ainsi un nouveau paysage totalement artificiel, obéissant aux seules logiques d'exploitation, et qui témoigne pleinement du processus d'industrialisation en Europe au cours des 19^e et des 20^e siècles.

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des évènements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »

Le Bassin minier reste directement et matériellement associé à la Catastrophe des Mines de Courrières survenue le 10 mars 1906. Dès le 11 mars 1906, l'annonce de la catastrophe soulève de vastes mouvements de solidarité partout en France et en Europe. Par son ampleur et son nombre spectaculaire de victimes, elle constitue un évènement majeur trouvant un large écho en France comme à l'étranger. Tournant indéniable de l'histoire de la sécurité minière, cet évènement a agi tel un détonateur et est venu accélérer en Europe et en Amérique du Nord la recherche en matière de prévention des accidents miniers.

IV. Description des éléments Artois Comm.

Compagnie(s) minière(s) présente(s) sur le territoire d'Artois Comm :

La Société des Mines de Lens

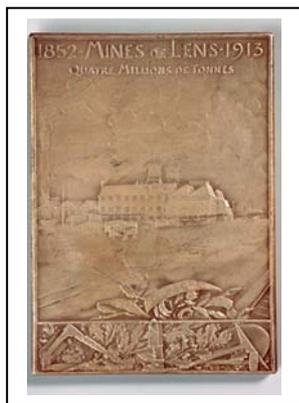
L'impérialisme minier

La concession de la Société des Mines de Lens, une des plus puissantes Compagnie du Bassin minier, s'étend sur 6939 hectares sur des veines de charbons gras et charbon à coke. De 1852, date de sa fondation, à 1946, date de sa nationalisation, la Société des Mines de Lens a profondément et durablement transformé le territoire de sa concession. L'exploitation intensive de son sous-sol, rendue possible par des investissements financiers et techniques continus, est à l'origine d'une urbanisme et d'un paysage miniers d'une ampleur sans précédent. L'expansion territoriale ininterrompue et l'influence de la Société ont résolument placé le territoire sous sa dépendance économique, sociale et culturelle pendant près d'un siècle. De ce véritable impérialisme reste un patrimoine bâti et paysager remarquable et saisissant.

Contexte historique

Le Pas-de-Calais est au cours des années 1849 et 1850 le théâtre d'une véritable fièvre houillère, les sociétés de prospection se multiplient. Parmi elles, la Société de recherche de Lens, réunissant des notables lillois dont Messieurs Casteleyn, Tilloy et Scrive. Après plusieurs essais infructueux ils mettant à jour plusieurs veines de houille en décembre 1850 dans le bois de Lens. La Société de recherche est transformée en 1852 en société d'exploitation sous la raison sociale « Société des Mines de Lens ». Cette dernière bénéficie de l'aide technique de la Compagnie des mines de Vicoigne et ouvre sa première fosse le 9 mai 1852.

Grâce à la qualité des veines de charbon qu'elle exploite, la Société investit régulièrement dans de nouvelles fosses. En 1860 un embranchement ferroviaire à la gare de Lens est construit puis un second jusqu'au canal de la Haute-Deûle, puis un troisième pour relier entre eux le rivage de Vendin-le-Vieil et la gare de Violaines. L'extraction croît de manière importante dans le dernier quart du 19^e siècle et la Société est sur le point de rattraper sa principale concurrente, la Compagnie des Mines d'Anzin. Continuant d'investir, la Société double sa production et en 1903 dépasse les 3 millions de tonnes et devient la première Compagnie minière du Bassin minier. Parallèlement, les premiers conflits sociaux au sein de la Compagnie en 1870 l'amènent à multiplier les institutions et à améliorer les conditions de vie de ses salariés : elle construit des cités minières, des églises, des écoles, des dispensaires. A la veille de la Première Guerre mondiale, la Société des



Mines de Lens extrait un peu moins de 4 millions de tonnes de houille. Au sortir de la guerre, les infrastructures de production et de résidence sont anéanties. Le dénoyage des galeries ne débute qu'à la fin de l'année 1920, pour une reprise totale en 1928. Dans les années 1930, alors au maximum de sa production et de son influence, la Société des Mines de Lens exploite 33 fosses, possède 10 000 logements ouvriers et emploie plus de 17 000 hommes et femmes. Le réseau ferré de la Société atteint une longueur totale de 120 kilomètres. Nationalisée en 1946, ses structures sont intégrées au Groupe de Lens.

Avec la récession charbonnière débutée en 1960 et se poursuivant dans les années 1970, les anciens carreaux de fosse commencent à être démantelés et disparaissent partiellement ou totalement. Ils sont reconvertis en zones industrielles, artisanales ou commerciales. Par extension, la trame du réseau ferroviaire des mines s'atténue ou disparaît. Certains cavaliers sont néanmoins réhabilités en chemins piétonniers. Les terrils en fin d'exploitation ont été requalifiés en zone naturelle ou en parc urbain et de loisirs. D'autres ont été conservés intègres à l'image des terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle.

Contexte paysager

Le territoire est partagé en trois types de paysage, avec au Nord de la concession, le grand paysage de la plaine de la Lys, plat, agricole et boisé, peu marqué par l'exploitation minière hormis quelques villes qui en portent de légères traces.

Au Sud il s'agit d'un paysage quasi-exclusivement urbain structuré par l'Agglomération de Lens-Liévin. Cette urbanisation est en grande partie liée à l'exploitation minière, la constitution des villes de Lens et de Liévin relevant de l'association des plusieurs cités minières.

Entre ces deux espaces hétérogènes, on trouve le paysage de la Gohelle, marqué par une alternance entre paysages agricoles et paysagers urbains hérités de l'exploitation minière.



Le style Lens dans les cités minières

La Société des Mines de Lens a construit de nombreuses cités ouvrières, du coron à la cité-jardin en passant par la cité pavillonnaire. Ainsi 31 types de logements différents ont été définis entre 1873 et 1905. Sur les 35 cités minières aujourd'hui recensées, 37% d'entre elles sont des cités de coron (13), 54% des cités pavillonnaires (54) et 9% des cités-jardins (3). Les cités minières de la Société des Mines de Lens possèdent de grandes qualités urbaines, architecturales et paysagères.



Concernant les qualités urbaines, les cités présentent des plans semblables au «decumanus» des camps romains, avec des rues orthogonales structurées autour d'une voie principale menant à la fosse ou aux équipements. Elles offrent des espaces voués à la communauté répartis en différentes zones : culturelle et sportive, religieuse et éducative.

Les cités présentent également des qualités paysagères recherchées, tant dans les cités de coron que dans les cités pavillonnaires et les cités-jardins.

Les alignements d'arbres et les parcs sont très présents et de taille généreuse. La présence de places et de placettes ainsi que d'alignements d'arbre permet de créer différents micro-lieux au sein d'une même cité.

Les cités de la Société des Mines de Lens regroupent différentes formes de logements. Les coron se regroupent sous forme de barre avec à leur extrémité, un logement à volumétrie plus importante avec pignon sur rue. Ces derniers sont souvent décorés de faux colombages en enduit ou en briques peintes. Les maisons des cités pavillonnaires et des cités-jardins prennent principalement la forme de blocs regroupant deux logements.

Les qualités architecturales de la Société des Mines de Lens reposent sur les volumétries, les matériaux utilisés ainsi que sur la richesse des décors et motifs présents sur les façades et les pignons. Une des particularités de la Société est l'utilisation des pierres de meulières sur l'ensemble d'un bâtiment ou en sous-bassement. La grande majorité des habitations est cependant principalement construite en briques ou en parpaings de schiste avec des toitures variables : simples ou en croupe, débordantes et enrichies d'une ou plusieurs lucarnes-pignons. Qu'il s'agisse de cités de coron, de cités pavillonnaires ou de cités-jardins, la Société enrichit ses maisons de décors et de motifs en briques de couleur (peintes ou silico-calcaires). Elles se retrouvent en façade et sur les pignons sous forme de frises au niveau de la corniche ou à mi-hauteur, de faux colombages ou de motifs caractéristiques à la Société.



La Compagnie des Mines de Béthune

De la ruralité au gigantisme minier

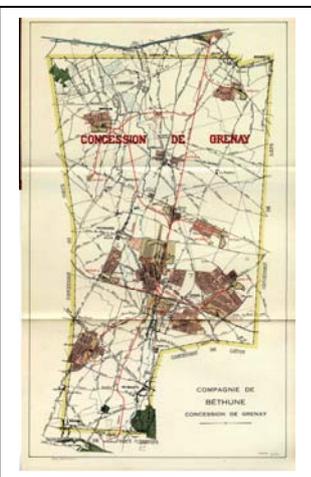
La Compagnie des Mines de Béthune (1851 – 1946), une des plus puissantes du Bassin minier, exploite la concession de Grenay, sur une superficie de 6352 hectares. Elle a profondément marqué ce territoire, notamment au Sud, dans le prolongement du gisement de charbon gras et à coke dont l'exploitation est partagée avec la Compagnie de Courrières et les Sociétés de Lens et de Liévin.

Ce territoire se caractérise par une grande permanence de la matrice agricole originelle dans laquelle sont venues s'insérer les infrastructures de production et de résidence, parfois de manière extrêmement concentrée comme pour le gigantesque ensemble minier de Bully-Grenay-Mazingarbe.

Territoire de contrastes, ce secteur illustre la juxtaposition de deux mondes, agricole et minier, dans lequel les différentes strates de composition du paysage minier sont pleinement lisibles.

Contexte historique

Le charbon est découvert dans les alentours de Béthune en 1851. La Compagnie des Mines de Béthune est créée en septembre 1851. Dans les années 1850, trois fosses sont mises en activité et permettent d'assurer la viabilité de l'entreprise. Jusqu'à la Première Guerre Mondiale la production de la Compagnie n'a de cesse de croître.



Vers 1880, la Compagnie possède déjà 1354 logements miniers et, dans les décennies qui suivent, elle n'a de cesse de construire des corons, des cités pavillonnaires et des cités-jardins, donnant naissance à de gigantesques agrégats.

Les ravages de la Grande Guerre déstabilisent la Compagnie des Mines de Béthune qui finit de se relever à la fin des années 1920 et retrouve sa production d'avant guerre. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la production avoisine les 2 500 000 tonnes extraites. La Compagnie est nationalisée en 1944 et est intégrée au Groupe de Béthune. Dans les années 1960 toutes les fosses sont fermées à l'extraction, seules les fosses n°3 à Grenay et n°10 à Sains-en-Gohelle servent encore à l'aérage et à la descente des hommes et du matériel. Elles ferment respectivement en 1977 et 1972.

Pour l'essentiel démantelés, les carreaux de fosses ont été reconvertis en zones industrielles, artisanales ou commerciales. La trame du réseau ferroviaire s'est atténuée ou a disparu. Les terrils, requalifiés en zone naturelle ou parc urbain et de loisirs, ainsi que le gigantesque ensemble de cités minières autour de Bully-les-Mines, Grenay et Mazingarbe, sont toujours pleinement visibles.

Contexte paysager

Le territoire observé correspond à une mosaïque où le passage des espaces urbains teintés par l'exploitation minière aux espaces agricoles se fait sans transition. Le paysage agricole de la plaine de la Gohelle est ponctué par quelques bourgs ruraux qui ont parfois été profondément marqués par l'exploitation charbonnière jusqu'à se transformer en de véritables bourgs miniers. Ils sont constitués d'un agrégat de cités minières, de terrils, de cavaliers et de fosses, notamment au Sud de la concession, là où le gisement est le plus riche (cités de Bully-les-Mines, Grenay, Mazingarbe).



Le style Béthune dans les cités minières

La Compagnie des Mines de Béthune se caractérise principalement par des cités pavillonnaires très étendues. Sur l'ensemble des cités aujourd'hui recensées, ces dernières représentent 52% contre 43% pour les cités-jardins et 5% pour les coronas. Les cités de la Compagnie offrent une réelle diversité au niveau architectural, urbain et paysager.



Les qualités urbaines des cités de la Compagnie des Mines de Béthune sont exceptionnelles de par la structure urbaine à proprement parler et la richesse des équipements collectifs. Dès 1890, la Compagnie est ainsi la première, avec la Société des Mines de Lens, à projeter des cités complètes avec des espaces variés dédiés à la communauté.

Reflète de son esprit paternaliste, la Compagnie a porté une attention particulière au plan urbain qui « reproduit au sol la hiérarchie de l'entreprise » par des voies plus ou moins importantes et complétées par différentes typologies de maisons. Des axes, souvent plantés, structurants l'ensemble de la cité, se dessinent en direction de la fosse ou de l'église. Cette dernière est souvent entourée d'équipements (écoles, presbytère, prieuré, dispensaire, coopérative, bibliothèque). De manière générale, les cités de la Compagnie ont évolué dans le temps et l'espace et très souvent, différentes typologies de cité se retrouvent souvent accolées les unes aux autres pour former un seul et même ensemble.



La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt

La mine à la campagne

La concession de Noeux s'étend sur une superficie de 7900 hectares. Elle se caractérise par une interaction permanente entre monde agricole et monde minier. Suivant logiquement la nature et les qualités du gisement en sous-sol, les sites d'extraction de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt (1843 – 1946) se sont majoritairement concentrés sur les villes de Noeux-les-Mines et Barlin, créant un tissu urbain dense et riche. En outre, relativement épargnée lors de la Première Guerre mondiale, la ville de Noeux-les-Mines présente aujourd'hui un ensemble minier exceptionnel datant à la fois de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle.

Contexte historique

Dès 1837 quatre sociétés prospectent à proximité de la concession d'Anzin. Ces sociétés concurrentes formulent chacune une demande de concession mais l'administration les oblige à s'associer en une société d'exploitation. La Compagnie de Vicoigne naît ainsi en 1843 de la fusion d'intérêts concurrents. Possédant trois concessions là où le gisement recèle essentiellement du charbon maigre, la Compagnie éprouve des difficultés à devenir rentable. Elle prospecte alors dans les environs de Noeux au début des années 1850 et ses sondages se révèlent fructueux. La fosse n°1 est construite en 1851, la Compagnie de Vicoigne-Noeux obtient sa concession en 1853 et elle produit désormais l'ensemble de la gamme de produits houillers.



Au lendemain de la Grande Guerre, la Compagnie de Vicoigne-Noeux absorbe celle de Drocourt, trop fragilisée par les dégâts de la guerre. Dans l'entre-deux-guerres, la concession de Noeux devient le cœur de l'appareil productif de la Compagnie. L'effort de modernisation permet une

croissance de l'extraction de plus d'un million de tonnes par rapport à 1913. Le réseau ferré atteint une longueur totale de 128 kilomètres. Lors de la Nationalisation la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt est intégrée au Groupe de Béthune

Contexte paysager

Le territoire de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt est un paysage mosaïque où le passage des espaces miniers aux espaces agricoles se fait sans transition. Dans la plaine de la Gohelle, certains anciens bourgs, tels Noeux et Barlin, ont été profondément marqués par l'exploitation minière jusqu'à se transformer en de véritables bourgs miniers, constitués de nombreuses cités ouvrières.



Le style Vicoigne-Noeux-Drocourt dans les cités minières

La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt a majoritairement construit des cités de corons et des cités pavillonnaires. Sur les 48 cités aujourd'hui recensées, 18 sont des cités de corons (37%), 23 sont des cités pavillonnaires (48%) et 7 sont cités-jardins (15%).

Concernant les qualités urbaines, les cités se regroupent très souvent autour des fosses et sont souvent agrémentées d'équipements collectifs. Ces derniers sont situés au centre de la cité. De plus, les cités de la Compagnie illustrent de manière remarquable la hiérarchie du travail : les équipements sont ainsi systématiquement entourés de maisons d'ingénieur et de chefs porions.

Les qualités paysagères reposent essentiellement sur des alignements d'arbres, de mails piétons arborés ainsi que sur des parcs généreux, généralement situés aux abords des équipements collectifs.

Les maisons de la Compagnie de Vicoigne-Noeux-Drocourt sont reconnaissables à leurs volumétries souvent imposantes et à leur style architectural rationaliste et sobre : toits classiques à 2 pans, motifs de briques sous forme de bandeaux de briques peintes en blanc. Dans quelques cités-jardins et cités pavillonnaires, les toitures sont à pans brisés et les maisons accueillent parfois un porche.



La Compagnie des Mines de Bruay

La vallée minière

La concession de la Compagnie des Mines de Bruay (1852 – 1946) s'étend sur une superficie de 4900 hectares. Elle se caractérise par une exploitation concentrée sur la ville de Bruay et quelques communes périphériques, et par une situation géographique particulière, au cœur de la vallée de la Lawe, ce qui contraste avec l'implantation en plaine des autres Compagnies. Exploitant un gisement exclusivement de charbon gras et de bonne qualité, la Compagnie des Mines de Bruay est une entreprise prospère par ailleurs épargnée lors de la Première Guerre mondiale. Son immense patrimoine n'en est que mieux préservé. Ses très nombreuses cités minières sont venues littéralement encercler le cœur historique de la ville de Bruay.

Contexte historique

La société civile d'exploitation est fondée en mai 1852 et obtient sa concession en 1855. Le premier puits de la Compagnie est ouvert en décembre 1852 mais n'entre en exploitation qu'en 1858 à cause

d'importantes venues d'eau. A partir de 1858 et jusqu'en 1874 la Compagnie des Mines de Bruay connaît une croissance fulgurante de sa production.

Dès 1855, elle construit ses premières maisons (Corons des Electriciens). En 1878, la Compagnie possède 600 logements ouvriers. Le village de Bruay explose et passe de 400 habitants en 1852 à 4000 en 1882.

Dans les années 1880 la Compagnie accélère son expansion en doublant une partie de ses puits. La production dépasse les deux millions de tonnes en 1903. Avec le fonçage d'un sixième puits en 1909 le cap des trois millions de tonnes extraites est approché en 1913.

N'étant pas située en zone occupée la Compagnie des Mines de Bruay n'est pas touchée par la Première Guerre Mondiale. Ainsi, en 1917 elle atteint le nombre record de quatre millions de tonnes extraites et fonce un dernier puits en 1919, au moment où la majorité des Houillères s'atèle à la reconstruction de leur appareil productif.

En 1938, la production est retombée au niveau de celle d'avant 1914. A la Nationalisation, la Compagnie des Mines de Bruay est intégrée au Groupe de Bruay. Les sites sont partiellement modernisés. Plusieurs fosses sont abandonnées dans les années 1960 et l'on concentre l'extraction sur le dernier grand siège du secteur : la fosse n°6 à Haillicourt qui cesse totalement son activité en 1979.



Contexte paysager

Le territoire observé correspond à un paysage mosaïque qui s'étend sur le coteau de transition entre le plateau de l'Artois et la plaine de la Lys. Il est entaillé par trois rivières – le Rimbert, la Clarence et la Lawe – qui offrent un paysage vallonné. Dans le fond des vallées encaissées, de gros bourgs miniers se sont développés. Dans la vallée de la Lawe, le pôle urbain minier s'étend de Bruay-la-Buissière et Haillicourt jusqu'à Houdain et Divion. Cette vallée est aujourd'hui marquée par la prépondérance de l'héritage minier, avec de nombreuses cités, cavaliers, terrils qui constituent un patrimoine minier dense et homogène que le relief contribue à mettre en valeur.



Le style Bruay dans les cités minières

La principale caractéristique de la Compagnie des Mines de Bruay concerne l'ancienneté de son patrimoine bâti et de ses cités minières, ayant été davantage que d'autres touchée par les dégâts de la Première Guerre mondiale. Sur les 32 cités aujourd'hui recensées, 20 d'entre elles sont des cités de corons (63%), 7 sont des cités pavillonnaires (22%) et 5 sont des cités-jardins (15%).

Concernant les qualités urbaines, les cités présentent généralement de larges fronts bâtis le long des rues principales ou de celles menant au carreau de fosse. Elles mettent également en scène la hiérarchie du travail en distinguant progressivement dans les alignements la maison d'ingénieur et les logements ouvriers. Le plan des cités de corons est principalement formé de rues parallèles accueillant des barreaux de logements. Celui des cités pavillonnaires se développe généralement en rues orthogonales.



Les préoccupations paysagères sont particulièrement absentes des cités de la Compagnie des Mines de Bruay. La Compagnie des Mines de Bruay est caractérisée par une architecture très sobre, qui s'explique en partie par l'ancienneté de son patrimoine. Elle utilise la brique rouge avec des motifs et des modénatures de briques blanches sur les façades et les pignons. Ces derniers sont ainsi agrémentés de bandeaux de briques de bout à mi-hauteur et dans le prolongement de la corniche ainsi que de modénatures de briques au niveau de la toiture et des angles.



La Compagnie des Mines de Marles

La limite occidentale du Bassin minier

Le territoire de la concession de la Compagnie des Mines de Marles (1852 – 1946) s'étend sur une superficie de 2900 hectares et marque la pointe occidentale du gisement pleinement exploitable. La Compagnie se caractérise par une exploitation concentrée sur Marles-les-Mines et ses communes périphériques, et par un paysage vallonné, celui de la vallée de la Clarence.

Contexte historique

En 1852, Messieurs Boucher et Lacreteille, deux prospecteurs, mettent au jour une série de veines. Ne disposant pas des fonds nécessaires à l'exploitation, ils s'associent à Emile Raimbeaux, propriétaire du charbonnage du Grand Hornu en Belgique. La concession est octroyée en novembre 1852.



En 1854, le second puits foncé permet de rendre l'entreprise bénéficiaire. Un troisième siège est établi en 1863 et la production se développe avec extraction de 200 000 tonnes. Dès 1890, les investissements constants permettent de concentrer la production sur trois sièges d'exploitation. L'extraction annuelle est alors de plus de 700 000 tonnes.

La poursuite de l'investissement permet à la Compagnie des Mines de Marles de produire 1 800 000 tonnes à la veille de la Première Guerre Mondiale. La Compagnie est épargnée par les ravages de la

Guerre et profite d'une concurrence limitée pour augmenter sa production et investir dans le triplement de l'un de ses puits en 1917.

Dans les années 1920, la production frôle les 3 000 000 de tonnes extraites. Lors de la Nationalisation, la Compagnie des Mines de Marles est intégrée au Groupe d'Auchel. La concentration de l'exploitation s'opère alors sur le site de la fosse n°2. L'activité minière cesse totalement avec la fermeture du puits n°2 en 1974.

Contexte paysager

Le territoire de la Compagnie des Mines de Marles correspond à un paysage entaillé par trois rivières – le Rimbert, la Clarence et la Lawe – qui offrent un paysage vallonné. Dans les fonds de vallées encaissées, de gros bourgs miniers se sont développés. Dans la vallée de la Clarence, le bourg minier de Marles-les-Mines / Calonne-Ricouart s'étend jusqu'à Auchel. Cette vallée est aujourd'hui marquée par une prépondérance de l'héritage minier, avec de nombreuses cités, cavaliers, terrils qui constituent un patrimoine minier homogène que le relief contribue à mettre en valeur.



Pour l'essentiel démantelés, les carreaux de fosses ont été reconvertis en zones industrielles, artisanales ou commerciales. La trame du réseau ferroviaire des mines s'est atténué ou a disparu. Certains cavaliers sont néanmoins réhabilités en chemins piétonniers. Les terrils exploités ont été requalifiés en zone naturelle ou parc urbain et de loisirs.

Le style Marles dans les cités minières

La Compagnie des Mines de Marles a principalement construit des cités pavillonnaires, quelques cités de corons et une vaste cité-jardin, la cité du Rond-point s'étendant sur plus de 50 hectares et se développant autour d'un plan concentrique.

Concernant les qualités urbaines, les cités sont principalement formées de rues parallèles selon un plan orthogonal. La Compagnie des Mines de Marles se caractérise par une architecture très sobre et rationaliste : toits classiques à 2 pans et motifs de briques sous forme de bandeaux de briques silico-calcaires.



ARTOIS COMM

Compagnie	Élément	N° identification	Commune(s)
Compagnie des Mines de Lens	Fosse n° 5	58	Billy-Berclau
	Paysage et ensemble miniers d'Auchy à Lens	63	Auchy-les-Mines, Haisnes- lez-Bassée/Douvrin
Compagnie des Mines de Béthune	Cité d'Auchy	77	Violaines
	Ensemble minier du n°9 de Béthune	78	Auchy-les-Mines, Annequin, Vermelles
Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt	Paysage et ensemble miniers de Noeux-les- Mines	88	Noeux-les-Mines, Hersin- Coupigny
	Paysage et ensemble miniers de Barlin	89	Barlin, Hersin-Coupigny, Maisnil-les-Ruitz
	Cité des Soeurs	90	Barlin
	Ensemble minier de la fosse n°7	91	Barlin, Maisnil-les-Ruitz
Compagnie des Mines de Bruay	Cité du château des Dames	92	Gosnay
	Terril n°10	93	Bruay-La-Buissière
	Les cités des Musiciens	94	Bruay-La-Buissière
	Hôtel de ville	95	Bruay-La-Buissière
	Cités Anatole France et des Electriciens	96	Bruay-La-Buissière
	Cités du Nouveau Monde et des Fleurs	97	Bruay-La-Buissière, Haillicourt
	Stade Parc	98	Bruay-La-Buissière
	Cités de la Victoire et des Arbres	99	Houdain
	Terrils jumeaux	100	Ruitz, Maisnil-les-Ruitz
Compagnie des Mines de Marles	Chevalement du Vieux- Deux	101	Marles-les-Mines
	Terril 14	102	Auchel
	Bâtiment de la Goutte de Lait	103	Auchel
	Monument aux morts	104	Auchel
	Cité de Rimbert	105	Auchel

FOSSE N°5

Identif. n° 58

Billy-Berclau

ArtoisComm.



Anciennement attachée à la Compagnie des Mines de Meurchin (1884-1920), rachetée par la Société des Mines de Lens en 1920, **la fosse n°5**, à Billy-Berclau, entre en exploitation en 1905. Entièrement détruite lors de la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite dès 1922 et reprend son activité d'extraction jusqu'en 1932. Elle sert ensuite d'aérage jusqu'en 1963 pour la fosse n°7 de la Société des Mines de Lens à Wingles.

La fosse n°5 accueille un chevalement métallique à poutrelles à treillis rivetées de type faux-carré porteur. Les fondations des jambages du chevalement sont insérées dans la dalle de sol du bâtiment. Les quatre poteaux du carré sont contreventés, pour la partie la plus basse, par de la tôle. La structure de couronnement a disparu et laisse la charpente métallique à nu. Seul subsiste le plancher des molettes.

Le chevalement est intégré aux bâtiments comprenant la salle des machines et les recettes. Le corps de bâtiment, doté d'une ossature en béton et remplissage de briques, est en forme de T au centre duquel le chevalement fait saillie. A l'arrière, une petite saillie à pans coupés formait une terrasse dont subsistent encore les balustrades.

Le chevalement et ses bâtiments sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Le paysage et l'ensemble miniers d'Auchy-Les-Mines à Lens suit le cavalier reliant le Sud de la concession de **la Société des Mines de Lens** aux rivages d'embarquement de Pont-à-Vendin et de Wingles jusqu'aux gares de Violaines et de La Bassée – la gare de Lens n'étant pas suffisante pour l'expédition de toute la production de la Société. Ce long linéaire traverse la concession du Nord vers le Sud et offre différents paysages depuis la plaine de la Lys au cœur de la Gohelle où le tissu minier forme un continuum urbain extrêmement dense.



La halte ferroviaire d'Auchy-les-Mines constitue le point d'embranchement des cavaliers venant de la fosse n°6 et de la fosse n°8 à Vendin-le-Vieil avec le réseau principal. Telle une balise dans le paysage, cette halte ferroviaire d'architecture régionaliste particulièrement soignée marque, depuis le Nord, l'entrée dans le territoire de la Société des Mines de Lens.



D'une longueur d'un kilomètre, le **tronçon de cavalier Auchy-les-Mines/Haisnes-lez-La-Bassée** prend la direction, au Nord, de la gare de Violaines, et au Sud, la direction de Lens. Le cavalier a été requalifié, en en respectant le tracé, et constitue aujourd'hui une liaison douce propice à la randonnée. S'il est désormais dépourvu de ses rails, les haies d'origine ont été conservées.



Le puits de **la fosse n°6 à Haisnes-lez-La-Bassée** est foncé en 1861 par la Compagnie des Mines de Douvrin, rachetée en 1873 par la Société des Mines de Lens. Entièrement reconstruite après la Première Guerre mondiale, la fosse cesse son extraction en 1936 et sert d'aérage jusqu'en 1959. Le chevalement (1924) est en béton armé et à faux carré porteur avec deux bigues. Les molettes ont été démontées. Le carreau de fosse accueille également les bâtiments des recettes, les salles des machines, des ventilateurs et des compresseurs, les douches, la lampisterie, la chaufferie ainsi que des bureaux. Le style architectural des bâtiments est caractéristique des fosses reconstruites dans l'immédiat après-guerre. La structure est en béton et les murs en remplissage de briques. Avec la fosse n°2 de Flines à Anhiers, la fosse n°6 constitue l'un des derniers ensembles à posséder un chevalement en béton inséré dans ses bâtiments. *La fosse est protégée depuis juin 2009 au titre de la loi sur les Monuments Historiques.*



Le tronçon de cavalier Haisnes-lez-La-Bassée/Douvrin, d'une longueur de quatre kilomètres, a été requalifié tout en respectant parfaitement son tracé. Les arbres et les haies d'origine ont été conservés, et encadrent aujourd'hui cette liaison douce propice à la randonnée et aux loisirs.



Située le long du cavalier Haisnes-lez-La-Bassée/Douvrin, **la gare ferroviaire de Douvrin** est construite dans les années 1920. Elle devient un pôle ferroviaire important pour la Société des Mines de Lens mais également pour le « service voyageurs ». Abandonnée pendant de nombreuses années après la fin de l'exploitation du réseau dans les années 1970, elle vient de faire l'objet d'une vaste opération de restauration et de reconversion en six logements tout en respectant son intégrité et son authenticité. La gare est composée de trois corps de bâtiment décorés par de faux-colombages en ciment et en relief.



Attachée à la fosse n°13, **la cité pavillonnaire Saint-Elie**, construite entre 1920 et 1926 sur les communes d'Haisnes-lez-La-Bassée et Hulluch, fait partie des *cités exceptionnelles* du Bassin minier. Cette très grande cité est structurée selon une voirie orthogonale se développant autour d'équipements collectifs. La cité propose plusieurs sortes de regroupements d'habitations, par deux, trois, quatre, cinq ou six logements. Selon les regroupements, la cité offre de multiples formes de pavillons et des volumétries très riches. Les motifs de décor reposent sur des jeux de briques blanches et rouges ou jaunes. Certains pavillons bénéficient d'un traitement de façades particulier et sont recouverts d'un enduit « à la tyrolienne » composé de petits gravillons mélangés au mortier.



Le groupe scolaire de la cité Saint-Elie est composé de deux écoles, maternelle et primaire, situées à deux endroits différents au sein de la cité. Toutes deux sont caractéristiques de l'architecture scolaire définie par la Société des Mines de Lens. L'école primaire occupe un imposant bâtiment sur deux niveaux. D'allure massive et compacte, il s'agit d'un seul corps de bâtiment rectangulaire terminé à ses extrémités par deux pavillons. Entièrement de briques blanches, les façades sont ponctuées par de nombreux motifs de briques rouges. Située au bord de la place centrale de la cité, l'école maternelle est élevée sur un seul niveau et est composée de trois corps de bâtiments disposés en T. L'ornementation architecturale des façades de l'école maternelle constitue un écho à celle de l'école primaire, les jeux de briques y sont inversés : les façades sont entièrement en briques rouges avec des motifs en briques blanches.



Le dispensaire de Société de Secours Minière, à Haisnes-lez-La-Bassée, est construit dans les années 1960 par **le Groupe de Lens**. Il se compose de deux corps de bâtiment contigus de base carrée, l'un élevé sur deux niveaux, l'autre de plain-pied. L'architecture est sobre et fonctionnelle.



Le tronçon de cavalier Douvrin/Hulluch/Wingles, d'une longueur de 800 mètres depuis la gare de Douvrin, permet de prendre un embranchement vers le parc de Wingles et son étang d'affaissement. Le cavalier a été requalifié tout en respectant son tracé et en conservant ses arbres et haies d'origine. Il est toutefois dépourvu de ses rails, en dehors d'une petite section à l'approche du rivage de Wingles.

CITE D'AUCHY

Identif. n° 77

Violaines

ArtoisComm.



La cité-jardin d'Auchy fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Construite en 1922 par la Compagnie des Mines de Béthune à l'extrême Nord de la concession, elle n'était pas destinée à loger des mineurs mais des ouvriers de la Compagnie travaillant au rivage d'embarquement de Béthune et à la gare ferroviaire de Violaines.

La cité suit une voirie courbe avec un bâti en retrait de rue, mettant en avant de petits jardins privés. Les pavillons offrent des logements individuels ou regroupés par deux. Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé de clôtures en béton doublées des haies végétales d'origine. Ces jardins privés et les espaces publics végétalisés donnent à la cité d'Auchy de bonnes qualités paysagères.

La cité se distingue surtout par les techniques de construction de la plupart de ses habitations, caractéristiques de la période de reconstruction après la Première Guerre mondiale. Le traitement architectural est variable : pour certains pavillons, il s'agit de façades de briques marquées par les structures en béton laissées apparentes et peintes en couleur claire ; d'autres sont en briques jusqu'à mi-hauteur puis recouvertes en enduit de ciment avec des faux-colombages en relief. Enfin, pour les habitations entièrement en béton, les plaques de béton imitent un bardage de bois. Enfin, les façades des pavillons en parpaings de schiste sont laissées nues.

Les toitures sont assez classiques, à deux pans, en dehors de quelques toitures à demi-croupes, lucarnes et débords de toiture.

Tous les pavillons possèdent une entrée en renforcement de façade et protégées par un porche intégré au bâti.



Le tronçon de cavalier reliant Auchy-les-Mines à Vermelles fait partie de l'épine dorsale du réseau ferroviaire de la Compagnie des Mines de Béthune reliant le Sud de la concession au Nord. Long de 9 kilomètres, il permet, depuis Auchy-les-Mines, d'atteindre la cité n°9 à Annequin par un embranchement, puis le terril 49 plus au Sud. Le cavalier a fait l'objet d'une requalifiant le privant de ses rails tout en conservant ses haies végétales d'origine. Cette portion constitue aujourd'hui une liaison douce propice à la randonnée.



La cité pavillonnaire n°9, répertoriée comme *cité remarquable* du Bassin minier, est construite en plusieurs phases, de 1900 à 1904, puis de 1921 à 1923. Elle est organisée selon un plan strictement orthogonal et est composée de maisons situées en retrait de rue et regroupant deux ou trois logements. Au sein de la cité, deux ensembles se distinguent selon les deux époques de construction. D'une part, les habitations construites au tout début du 20^e siècle, repérables à leur volumétrie et leur style architectural simples : toitures à deux pans à lucarnes, bandeaux de briques, arcs en briques rehaussant les ouvertures. Ces habitations sont implantées en lisière de la cité et sont très fortement alignées. D'autre part, les habitations construites entre 1921 et 1923, qui offrent des volumétries plus grandes et plus riches : deux pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toiture. Les façades présentent entre autres un soubassement de briques, des ouvertures surmontées de linteaux droits et rehaussées d'arcs en briques peints avec clef de voûte.

Les habitations sont complétées par des porches en angle spécifiques à la Compagnie de Béthune. Le porche est marqué par un arc boutant reposant sur un sabot de pierre et supporte un appentis recouvert de tuiles.



Le dispensaire de la cité n°9 est construit dans les années 1960 par le Groupe de Béthune. Il se compose d'un seul bâtiment avec un rez-de-chaussée principal et un étage sous comble. L'ensemble est recouvert d'un enduit en ciment peint de couleur claire. L'architecture est sobre et fonctionnelle. L'entrée est protégée par un auvent en béton.



Prolongée par d'autres bâtiments plus récents, **l'école de la cité n°9** est, à l'origine, composée d'un bâtiment unique élevé sur un seul niveau et recouvert d'un toit à deux pans. Depuis la cour, la façade est percée de quatre portes d'accès aux salles de classes précédées chacune d'un perron en béton. Des baies rectangulaires verticales sont disposées entre chacune des entrées.



Contiguë à la cité n°1 ancienne, **la cité n°1 nouvelle** est une cité-jardin construite dans les années 1930. Elle fait aujourd'hui partie des *cités remarquables* du Bassin minier. La cité est organisée selon un plan radioconcentrique et est composée de maisons regroupant deux ou trois logements. Construites en briques ou en parpaings de schiste, les habitations sont situées en retrait de rue. La cité a aujourd'hui partiellement conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés situés à l'avant des habitations comme les jardins plus vastes à l'arrière. Les habitations offrent des volumétries diversifiées, notamment au niveau des toitures : à deux pans, pans brisés, demi-croupes, pignons centrés, débords de toitures, toiture en pavillon. La plupart des pavillons accueillent un porche d'entrée marqué par un pilier en béton supportant un appentis recouvert de tuiles. De style architectural simple, deux types façades se distinguent au sein de la cité : d'une part, les façades entièrement de briques avec des bandeaux de briques vernissées de couleur ; d'autre part, les façades de parpaings de schiste laissées à nu ou ornementées de frises de briques vernissées de couleur.



Située en lisière agricole, **la cité de la Loïsne**, à Hersin-Coupigny, est une cité pavillonnaire construite dans les années 1920-1930 et attachée à la fosse n°9. Aujourd'hui, la cité est répertoriée comme *cité témoin* du Bassin minier. La cité s'étend de part et d'autre d'une rue orthogonale isolée et est composée de pavillons regroupant deux logements. Construites en briques, les habitations sont majoritairement implantées en front à rue. Les pavillons offrent des volumétries diversifiées, notamment au niveau des toitures : toitures à deux pans à lucarnes, pans brisés et débords de toitures. La plupart des pavillons accueillent un porche d'entrée intégré au volume, marqué par un pilier de briques et soutenu par un linteau droit en béton. Les façades sont ornementées de décors de briques rouges et blanches sous forme de bandeaux et de frises.



Attachée à la fosse n°9, **la cité n°9** à Barlin, est une cité-jardin construite dans les années 1930. Elle fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. La cité est organisée selon une voirie courbe et est composée de maisons regroupant deux logements. Construites en briques, les habitations sont situées soit en retrait de rue, soit en front à rue. Des alignements d'arbres ponctuent l'espace public. Les habitations offrent des volumétries diversifiées : toitures à deux pans à lucarnes, pans brisés, pignons centrés, débords de toitures, toiture en pavillon. Entièrement de briques les façades sont richement ornementées : arcs en briques vernissées de couleur blanche, grise et bleue, bandeaux de briques en saillie, fausses baies, oculus aveugles, motifs géométriques de briques blanches.



La cité Jeanne d'Arc, à Barlin, est une vaste cité-jardin construite dans les années 1930 et relevant du même modèle que la cité n°9. Elle est aujourd'hui répertoriée comme *cité remarquable* du Bassin minier. La cité est organisée selon une voirie courbe et est composée de maisons regroupant deux logements. Construites en briques, ces habitations sont implantées soit en retrait de rue, soit en front à rue. La permanence des haies végétales, les alignements d'arbres ainsi que les espaces publics arborés confèrent à la cité de bonnes qualités paysagères. Les habitations offrent des volumétries diversifiées : toitures à deux pans, à lucarnes, pans brisés, pignons centrés, débords de toitures, toiture en pavillon. Entièrement de briques, les façades sont richement ornementées : arcs en briques vernissées de couleur blanche, grise et bleue, bandeaux de briques en saillie, fausses baies, oculus aveugles et motifs géométriques de briques blanches.



L'école de la cité Jeanne d'Arc à Barlin, construite en 1924 adopte la même disposition que l'école des garçons de la cité n°1 à Noeux-les-Mines et apparaît être une variation d'un modèle-type défini et décliné par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt. L'école prend la forme d'un U avec un pavillon central à un seul niveau flanqué à angle droit de deux ailes élevées sur un seul niveau également. D'architecture sobre, le bâtiment principal est doté d'un avant-corps central percé d'une grande baie rectangulaire correspondant à l'entrée. L'ensemble est surmonté d'un fronton triangulaire en béton accueillant l'inscription « ECOLE DE GARCONS » et « 1924 ». Ce fronton est sommé d'un clocheton de forme carrée et recouvert d'une toiture polygonale. L'avant-corps est mis en scène depuis la cour par deux alignements d'arbres à hautes tiges encadrant l'entrée. Parfaitement symétriques, les bâtiments adjacents suivent le même ordonnancement.



Une partie du réseau ferroviaire reliant les fosses n°9 et n°7 aux gares d'expédition de Bruay-La-Buissière est actuellement encore visible. Long de 1,5 kilomètre, il longe les cités de la Loisne, n°9 et Jeanne d'Arc. Ce **tronçon de cavalier Hersin-Coupigny**, en remblais, est aujourd'hui dépourvu de ses rails mais a conservé ses haies d'origine. Cette portion a été requalifiée et constitue aujourd'hui une liaison douce propice aux loisirs et à la randonnée.

CITE DES SOEURS

Identif. n° 90

Barlin

ArtoisComm



Attachée à la fosse n°9, **la cité des Sœurs**, à Barlin, est une petite cité-jardin construite dans les années 1930 et aujourd'hui répertoriée comme *cité remarquable* du Bassin minier. La cité est organisée selon une voirie orthogonale et est composée de maisons individuelles, construites en briques et implantées en front à rue. La permanence des haies végétales, les alignements d'arbres ainsi que les espaces publics arborés confèrent à la cité de bonnes qualités paysagères. Les principaux volumes sont petits et très simples : il s'agit de parallélépipèdes surhaussés d'une toiture à deux pans sans lucarnes. Les fenêtres et les portes sont mises en valeurs par des linteaux droits ou en forme d'arcs simples et des allèges en béton. Par ailleurs, l'alignement des pignons offre des perspectives et du rythme à la cité.



L'école de la cité des Sœurs adopte la même disposition que l'école des garçons de la cité n°1 à Noeux-les-Mines et apparaît comme une variation d'un modèle-type défini par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt. L'école prend la forme d'un U avec un pavillon central élevé sur deux niveaux et de deux bâtiments adjacents d'un seul niveau. Cet ensemble est flanqué à angle droit de deux très longues ailes élevées sur un seul niveau également. D'architecture sobre, le bâtiment principal est précédé d'un avant-corps central percé au rez-de-chaussée de trois baies dont l'une correspond à l'entrée. Au second niveau la façade est aussi percée de trois baies. L'ensemble est surmonté d'un fronton triangulaire accueillant un double oculus aveugle et recouvert d'un toit à deux pans. Parfaitement symétriques, les bâtiments adjacents suivent le même ordonnancement. Les ailes latérales d'un seul niveau sont composées de plusieurs compartiments successifs afin de jouer avec la déclivité du sol. Les travées sont percées alternativement de fenêtres et de portes délimitant les salles de classes.

ENSEMBLE MINIER DE LA FOSSE N°7

Identif. n°91

Barlin, Maisnil-les-Ruitz

ArtoisComm

*Le puits de la fosse n°7 de la **Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt** entre en exploitation en 1888. Lors de la Nationalisation la fosse n°7 est intégrée au Groupe de Béthune qui modernise la fosse, pour en faire l'un de ses plus importants sites de production. En 1967, le gisement arrive à épuisement et l'extraction cesse. Le puits est alors raccordé à la fosse n°6 du Groupe de Bruay à Haillicourt et en assure l'aérage jusqu'en 1979. Le chevalement du n°7 est abattu en 1981 et le carreau est démantelé la même année, en dehors de la salle des bains-douches. Cette dernière, caractéristique des Houillères du Bassin minier constitue l'un des derniers témoignages architecturaux de cette période dans le Bassin minier. Elle forme aussi, avec la cité n°7 qui en encadre l'accès, un ensemble cohérent.*



Les vestiges de la fosse n°7, à Barlin, sont situés en bordure d'un parc naturel, aménagé sur l'ancien carreau. La salle des bains-douches compte quatre corps de bâtiments construits en briques sur un soubassement en béton. Ce sont des volumes simples juxtaposés. Le premier marque l'entrée dans le site. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire couvert par une toiture plate avec une corniche saillante. Il est éclairé sur sa façade par deux grands bandeaux horizontaux de baies séparées entre elles par des meneaux en béton. Le mur d'entrée est entièrement évidé au profit de grands bandeaux verticaux de baies séparées entre elles par des meneaux en béton peints en bleu. Le plus grand bâtiment est quant à lui couvert par un toit bombé à corniche débordante en béton. Un troisième petit corps de bâtiment, également recouvert par un toit bombé, et un dernier bâtiment, perpendiculaire au bâtiment d'entrée, complètent l'ensemble.

Outre la salle des bains-douches, le site inclut également un atelier datant de la première fosse n°7 avant Nationalisation. Il s'agit d'un édifice en briques d'un seul niveau, couvert par un toit à deux versants et percé de larges baies. Disposés face à face, la salle des bains-douches et cet atelier témoignent de l'évolution de l'architecture industrielle dans le Bassin minier.



Attachée à la fosse n°7, **la cité pavillonnaire n°7**, à Maisnil-les-Ruitz, est construite dans les années 1930 et aujourd'hui répertoriée comme *cité remarquable* du Bassin minier.

Elle est organisée, sur un terrain en déclivité, selon une voirie orthogonale. Cette particularité, associée à la répétitivité des maisons, offre de belles perspectives, notamment sur la salle des bains-douches. La cité est composée de pavillons regroupant deux logements et de deux barres regroupant dix logements encadrant l'entrée de la fosse. Construites en briques, les habitations sont situées en front à rue et possèdent un jardin à l'arrière. Elles offrent une volumétrie simple avec une toiture à deux pans. Entièrement en briques, les façades, non recouvertes d'enduit lors d'opération de restauration, sont richement ornementées : arcs surmontant les ouvertures, bandeaux de briques en saillie, pilastres d'angles, fausses baies, oculus aveugles.

CITE DU CHATEAU DES DAMES

Identif. n° 92

Gosnay

ArtoisComm



La cité du Château des Dames de la Compagnie des Mines de Bruay relève d'une configuration particulière. Elle est en effet installée au sein d'anciens bâtiments conventuels du 17^{ème} siècle, la Chartreuse des Dames. Acquisée en 1899 par la Compagnie, elle fut transformée en cité ouvrière en réinvestissant les bâtiments datant du 19^{ème} siècle. Tandis que le bâtiment principal à proprement parler était réservé aux cadres et aux employés, des logements « en corons » furent aménagés dans les anciens corps de ferme. Caractéristiques du 19^{ème} siècle, les façades de ces logements sont ainsi percées d'ouvertures à encadrement de pierre blanche et surmontées d'arc en pierre avec clef de voûte. La partie supérieure des façades est ornée d'un œil-de-bœuf en pierre. Les barreaux de corons sont moins richement décorés.

Atypique, la cité du Château des Dames constitue un exemple remarquable et unique dans le Bassin minier de la réutilisation et de la transformation de bâtiments préexistants, en l'occurrence prestigieux. Aujourd'hui répertoriée comme cité exceptionnelle, la Chartreuse des Dames est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis 1986.

TERRIL N°10

Identif. n° 93

Bruay-la-Buissière

ArtoisComm



Dominant le paysage profondément agricole du secteur, **le terril 10**, issu de l'activité de la fosse n°3 à Bruay-la-Buissière, est un terril conique demeuré intact. Il s'étend sur une surface de 10 hectares pour une hauteur de 90 mètres. Légèrement requalifié afin de le rendre accessible, il accueille aujourd'hui une végétation spontanée.

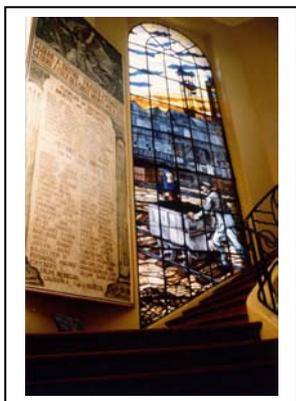


Attachées aux fosses n°4 et n°5 de la Compagnie des Mines de Bruay, **la cité des Musiciens** est une cité pavillonnaire répertoriée comme *citée remarquable* du Bassin minier.

Elle est organisée selon une voirie orthogonale et est composée de maisons regroupant deux logements. Situées en front à rue, alignées et implantées sur un sol à forte déclivité, les habitations offrent de multiples perspectives. La cité a par ailleurs partiellement conservé ses haies végétales qui clôturent les vastes jardins situés à l'arrière des habitations, lui conférant une ambiance paysagère agréable. La volumétrie des habitations est simple : massive et de base carrée, celles-ci sont recouvertes d'un toit classique à deux pans. Dans certains alignements de la cité, les pavillons sont disposés en quinconce donnant ainsi du rythme et du relief aux perspectives. La signature de la Compagnie de Bruay repose essentiellement sur l'utilisation de la brique rouge avec des motifs de briques blanches sur les façades et les pignons. Ces derniers sont ainsi agrémentés de bandeaux de briques à mi-hauteur et dans le prolongement de la corniche. Des frises et des motifs géométriques divers viennent souligner la toiture et les angles.



Située dans la continuité de la cité des Musiciens, **la cité pavillonnaire des Musiciens bis** en emprunte les mêmes caractéristiques, reprenant l'organisation orthogonale de la voirie, l'alignement des pavillons en front à rue sur un sol à forte déclivité. Répertoriée comme *citée remarquable* du Bassin minier, la cité varie au niveau de la volumétrie des pavillons, de deux ordres. Les premières sont de bases carrées et imposantes. Les deuxièmes sont moins hautes et de forme parallélépipédique. Les deux types sont recouverts d'un toit classique à deux pans. Entièrement de briques rouges, les pignons des habitations de la cité des Musiciens bis sont agrémentés de bandeaux de brique à mi-hauteur ainsi que dans le prolongement de la corniche. Des frises et des motifs géométriques divers viennent souligner la toiture et les angles.



Dès 1852, date à laquelle le charbon est découvert à Bruay-en-Artois (devenue Bruay-la-Buissière en 1987), la ville prend une importance considérable. Bruay, qui compte 2500 habitants en 1875 et abrite une mairie, recense 20 000 habitants au lendemain de la Première Guerre mondiale, dont de nombreux mineurs polonais. La petite mairie ne suffisant plus face à cette augmentation de population, la municipalité envisage, en 1925, la construction d'un nouvel Hôtel de ville. En 1927, le projet est confié à René et Paul Hanote, architectes locaux.

L'édifice, achevé en 1931, est un bel exemple d'architecture publique, symbole du pouvoir municipal en affirmation devant le pouvoir d'une Compagnie minière très présente dans les institutions. Monument surélevé, il offre son imposante façade flanquée d'un beffroi sur une vaste place, lui donnant à la fois l'allure d'un édifice public et d'un château de l'industrie.

L'Hôtel de ville est un édifice de plan rectangulaire, cantonné d'un beffroi de plan carré demi hors œuvre. Il s'élève sur un haut soubassement en pierre en bossages continus. L'entrée se fait par les trois grands portails de la façade précédés d'un escalier d'honneur en ciment orné de boules d'amortissement sur les piles. A l'intérieur se développe un large vestibule d'entrée avec le guichet central desservant la cage d'escalier avec ses vitraux à l'iconographie minière.

La cage d'escalier d'honneur et ses vitraux sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques depuis 1997. L'Hôtel de ville est inscrit dans son ensemble sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.



Cité pavillonnaire située en centre urbain, la **cité Anatole France**, répertoriée comme *cité remarquable* du Bassin minier, offre un long front bâti depuis l'un des axes d'entrée de la ville. La cité est organisée selon une voirie orthogonale et est majoritairement composée de maisons implantées en front à rue et regroupant deux logements. La cité offre également de longs barreaux de corons regroupant dix logements. La volumétrie des habitations jumelées est de deux ordres. Les premières sont de bases carrées et massives. Les deuxièmes sont moins hautes et de forme parallélépipédique. Les deux types sont recouverts d'un toit classique à deux pans. Entièrement de briques rouges, les pignons des habitations de la cité Anatole France sont agrémentés de bandeaux de briques de bout à mi-hauteur ainsi que dans le prolongement de la corniche. Pour certaines habitations, des frises et des motifs géométriques divers viennent souligner la toiture et les angles.



Construite de 1856 à 1861, la **cité des Electriciens**, rattachée à la fosse n°2, est la plus ancienne cité minière subsistant dans la partie Ouest du Bassin minier. Sa configuration a peu changé depuis sa construction : seuls ont été ajoutés les réseaux d'eau potable et d'électricité. La cité des électriciens constitue une véritable charnière dans l'histoire de l'habitat ouvrier dans le Bassin minier et témoigne de la progressive évolution dans ce domaine. Elle constitue en outre un témoin exceptionnel de l'ambiance des premières cités minières.

Construite selon un plan orthogonal, la cité comprend sept barreaux disposés parallèlement à la rue et un barreau perpendiculaire. Les murs sont en maçonnerie de briques ordinaires. La toiture de tuiles flamandes anciennes est portée par une charpente en chêne. Le style architectural des façades est simple : linteaux cintrés, pieds-droits des baies marqués par un joint continu et corniche en briques. La conservation des carins (dépendances) et des voyettes (ruelles) où la voiture n'a toujours pas accès, a permis à la cité de garder une grande intégrité.

Depuis juin 2009, la cité des Electriciens est inscrite sur la liste des Monuments Historiques.

Véritable quartier de ville à grande échelle, la cité des Fleurs et les cités 16-1 et 16-3, communément appelées cité du Nouveau Monde, forment un ensemble urbain continu.



Attachée à la fosse n°6 de la Compagnie des Mines de Bruay, **la cité de corons des Fleurs** offre un très long front bâti de part et d'autre de l'axe reliant Haillicourt à Bruay-la-Buissière. Sa construction débute en 1913 et reprend en 1919. Répertoiree comme *cité remarquable* du Bassin minier, elle est dotée d'équipements collectifs, église et école.

La cité est organisée selon une voirie strictement orthogonale et est majoritairement composée de maisons regroupant deux logements. Implantées en front à rue, celles-ci sont parfaitement alignées et extrêmement resserrées. La volumétrie des maisons situées le long de l'axe principal est particulièrement travaillée avec notamment un type de toiture à quatre pans débordante reposant sur des aisseliers en bois. A chaque extrémité de ces longs alignements, sont placés des maisons de volumétries différentes réservées aux employés. Ces dernières sont dotées d'un toit à pans brisés. Les habitations internes à la cité, moins visibles depuis l'extérieur, possèdent une toiture classique à deux pans.

En briques rouges, les pignons des habitations tournées vers l'extérieur sont agrémentés de riches décors de briques blanches au niveau des arcs, de la corniche, des pilastres d'angles et des refends, sous forme de bandeaux et de motifs géométriques variés. Les lucarnes sont percées d'oculus. Les façades des habitations internes à la cité sont moins ornementées, simplement agrémentées d'un bandeau de briques de bout à mi-hauteur et dans le prolongement de la corniche.



La construction de **l'église Saint-Joseph** fut entreprise en 1913 et, interrompue par la guerre, fut achevée en 1922, sur les plans de l'architecte Degez. Elle comprend une nef et deux bas-côtés, recouverts d'une toiture en ardoise. La nef est précédée d'un petit porche couvert d'un toit à deux versants ouvert par un arc ogival en ciment. Le gros-œuvre est en briques rouges sur un soubassement en pierre. Le clocher est recouvert d'une flèche hexagonale à égout retroussé et recouverte d'une toiture en ardoise.



La vaste **école de la cité des Fleurs** comprend quatre corps de bâtiment. Trois d'entre eux sont destinés aux logements de la direction et des institutrices et des institutrices, le quatrième est celui de l'école à proprement parler. Situé au fond de la cour, ce dernier est élevé sur deux niveaux et recouvert d'un toit à deux pans avec demi-croupes surmontant les pignons latéraux. D'architecture simple, ce long bâtiment de seize travées accueille à la fois l'école des filles et l'école des garçons autrefois séparées par un mur. Les sixième et dixième travées sont placées légèrement en saillies indiquant les entrées principales respectives des deux écoles. Le logement de la direction est de forme rectangulaire, recouvert d'un toit à pans brisés, orné d'un épis de faîtage et reposant sur des aisseliers. Suivant le style architectural de l'école, la travée centrale est en légère saillie et percée de deux ouvertures permettant l'accès aux deux logements, celui de la directrice de l'école des filles et celui du directeur de l'école des garçons. De part et d'autre de ce bâtiment se trouvent les pavillons réservés aux institutrices et aux instituteurs. Ils suivent globalement le même ordonnancement architectural que l'école et les logements de la direction à l'exception de leurs pignons aveugles dotés de fausses baies.



Prolongeant la cité des Fleurs à laquelle elle emprunte la configuration (long front de bâti de part et d'autre de l'axe Haillicourt – Bruay-la-Buissière), **la cité de corons 16-3** également appelée **cité du Nouveau Monde** est répertoriée comme *cité remarquable* du Bassin minier. La cité est organisée selon une voirie strictement orthogonale et est majoritairement composée de maisons regroupant deux logements. Implantées en front à rue, celles-ci sont parfaitement alignées et resserrées entre elles. La volumétrie des maisons situées le long de l'axe principal est particulièrement travaillée avec notamment une toiture à quatre pans débordante reposant sur des aisseliers en bois. Elles sont dotées de lucarnes-pignons centrées également recouvertes d'un toit à deux pans débordant reposant sur des aisseliers en bois. Les habitations tournées vers la cité sont simplement recouvertes d'un toit à deux pans. Les pignons des habitations tournées vers l'extérieur sont agrémentés de riches décors de briques blanches au niveau des arcs en briques, de la corniche, des pilastres d'angles et de refend, sous forme de bandeaux et de motifs géométriques variés. Les lucarnes sont percées d'oculus également soulignés par des jeux de briques. Les façades des habitations internes à la cité sont agrémentées de bandeaux de briques de bout de couleur blanche à mi-hauteur.



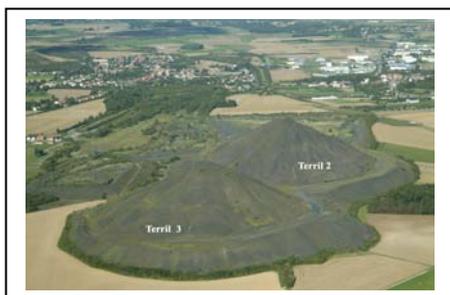
Répertoriée comme *cit  remarquable* du Bassin minier, **la cit  16-1** prolonge la cit  16-3 mais s'en distingue par la nature de ses habitations. La cit  est organis e selon une voirie strictement orthogonale et est majoritairement compos e de longs barreaux de corons compos s de plusieurs blocs de dix logements accol s et implant s en front   rue. La cit  accueille aussi quelques maisons jumel es. De vastes espaces publics v g taliss s et arbor s qui donnent   la cit  une ambiance paysag re agr eable. D'architecture simple et rationaliste, les fa ades des logements en barre ou en maison jumel es suivent les m mes ornements : des bandeaux de briques de bout de couleur blanche   mi-hauteur. Les ouvertures sont surmont es d'arcs en briques cintr s de couleur blanche.

Situ e en bordure de la cit  16-1, **l' cole Marmottan** doit son nom   la famille dirigeante de la Compagnie des Mines de Bruay. Jules Marmottan fut d'ailleurs Maire de la ville de 1870   1879. L' difice se pr sente sous la forme d'un long b timent de base rectangulaire  lev  sur deux niveaux et cantonn    chacune de ses extr mit s d'un  troit pavillon  lev  sur trois niveaux et recouvert d'un aigu pignon triangulaire. Son architecture repose sur la polychromie briques et ciment peint, ainsi que sur la r p titivit  des trav es. Les six trav es centrales sont surmont es d'un vaste fronton en demi-croupes accueillant en son centre un cartouche en b ton portant l'inscription « ECOLE MARMOTTAN ».

TERRILS JUMEAUX**Identif. n° 100****Ruitz, Maisnil-les-Ruitz****ArtoisComm**

Hérités de la fosse n°6, les terrils-jumeaux 2 et 3 s'imposent sans conteste dans le paysage agricole qu'ils dominent. A peine mois hauts que les terrils-jumeaux de la fosse 11-19 de Loos-en-Gohelle, ils en constituent le pendant. Culminant à 180 mètres au-dessus du niveau de la mer, ils offrent de très larges vues ouvertes sur le cœur minier vallonné et les cités minières de Bruay-la-Buissière et ses environs.

Bien qu'ayant fait l'objet de légers aménagements destinés à la rendre accessible, **le terril conique 2** a conservé sa morphologie originelle depuis l'arrêt de la fosse n°6. Il a spontanément évolué en accueillant une nouvelle végétation buissonnante et arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée, et est en cours d'acquisition par le Conseil général du Pas-de-Calais dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.).



Comme son jumeau, **le terril conique 3** a conservé sa morphologie originelle bien qu'il ait fait l'objet de légers aménagements destinés à le rendre accessible. Il accueille aussi une nouvelle végétation buissonnante et arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée. Enfin, le terril 3 est en cours d'acquisition par le Conseil général du Pas-de-Calais dans le cadre de la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.).

STADE PARC

Identif. n° 98

Bruay-la-Buissière

ArtoisComm



S'il n'est pas, au même titre que l'Hôtel de ville, spécifiquement minier, **la Stade Parc de Bruay-la-Buissière** constitue une véritable réplique aux édifices monumentaux – écoles et églises – construits par la Compagnie des Mines de Bruay au sein de la commune. Se disputant la maîtrise de la vie locale, la mairie et la Compagnie ont entretenu une rivalité parfaitement lisible à travers l'architecture des équipements collectifs. Aux côtés des pratiques musicales, les activités sportives ont toujours fait partie des points de concurrence entre les deux pouvoirs. Il n'était ainsi pas rare de trouver deux clubs de football au sein d'une même commune, celui de la ville et celui de la Compagnie. Le Stade Parc fut ainsi construit dans l'entre-deux-guerres dans ce contexte de compétition.

Maire de la ville, Henri Cadot, également vice-président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, lance en 1919 un vaste programme de travaux avec l'aide de l'architecte local Paul Hanote, également concepteur de l'Hôtel de ville. Ce projet abouti à la construction du Stade Parc et de sa piscine dans le courant des années 1935 et 1936. La piscine est composée de deux bassins carrelés de panneaux de céramique bleue, et sont séparés par une claire-voie, le plus grand étant de forme rectangulaire tandis que l'autre est en demi-cercle. Le complexe comprend également 246 cabines et quatre vestiaires collectifs. Les deux ailes sont surmontées d'une terrasse solarium. A leurs angles respectifs est installé un poste de secours. Le parti architectural général évoque un navire notamment par la présence d'une tour semblable à la cheminée d'un paquebot transatlantique et le choix d'oculi décoratifs rappelant des hublots.



La cité de la Victoire est une vaste cité pavillonnaire répertoriée comme *cité exceptionnelle* du Bassin minier.

Elle est organisée selon une voirie orthogonale et est majoritairement composée de maisons regroupant deux logements. Les habitations sont situées en front à rue et sont fortement alignées. Leur volumétrie est de deux ordres. Les premières sont de bases carrées et massives. Les secondes sont moins hautes et de forme parallélépipédique. Les deux types d'habitation sont recouverts d'un toit classique à deux pans. La cité bénéficie en outre de beaux alignements d'arbres à hautes tiges ainsi que d'espaces publics arborés. Entièrement de briques rouges, les pignons des habitations sont agrémentés de bandeaux de briques de bout de couleur blanche à mi-hauteur ainsi que dans le prolongement de la corniche. Pour certaines habitations, des frises et des motifs géométriques divers viennent souligner la toiture et les angles par ailleurs marqués de fers d'ancrage.



L'école de la cité de la Victoire est similaire à l'école de la cité des Fleurs à Haillicourt. Elle comprend cinq corps de bâtiment. Trois d'entre eux sont destinés aux logements de la direction et des institutrices et instituteurs. Les quatrième et cinquième bâtiments composent l'école à proprement parler. Situés au fond des cours, ces derniers sont élevés sur deux niveaux et recouverts d'un toit à deux pans. D'architecture simple, ces longs bâtiments de quatorze travées correspondent à l'école des filles et à l'école des garçons, encore aujourd'hui séparées par un préau. Les quatrième et onzième travées sont placées en légère saillie indiquant ainsi les entrées principales respectives des deux écoles. Le logement de la direction, de forme rectangulaire, est recouvert d'un toit à pans brisés, orné d'épis de faîtage. Suivant le style architectural de l'école, il comprend quatorze travées dont la quatrième et la onzième sont légèrement en saillie et percées d'une ouverture permettant l'accès aux deux logements. De part et d'autre du bâtiment se trouvent les pavillons réservés aux instituteurs et aux institutrices. Ils suivent globalement le même ordonnancement architectural que l'école et les logements de la direction à l'exception de leurs pignons aveugles dotés de fausses baies.



La cité des Arbres est une cité moderne construite entre 1948 et 1951 par le Groupe d'Auchel-Bruay et répertoriée aujourd'hui comme *cité remarquable* du Bassin minier. Elle est structurée selon une voirie mixte, à la fois courbe et orthogonale, et est composée d'habitations regroupant deux logements, de plain-pied ou à deux niveaux. Le bâti est implanté en retrait de rue, mettant en avant de petits jardins privés généralement délimités par des haies végétales. La cité bénéficie également de longs alignements d'arbres à hautes tiges renforçant sa qualité paysagère. Le style architectural est sobre avec toitures classiques à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée ou rectangulaire avec encadrements en béton.



L'école de la cité des Arbres a été construite par le Groupe d'Auchel-Bruay dans les années 1950. Elle est composée de quatre bâtiments en plain-pied. Caractéristiques de l'architecture scolaire des Houillères nationalisées, les bâtiments de l'école sont de forme rectangulaire et recouverts de toits terrasses inclinés. Trois bâtiments accueillant les salles de classe sont disposés de manière parallèle. Leurs façades sont percées de baies de forme carrée à encadrement de béton. Le quatrième bâtiment, de plain-pied, sert quant à lui de préau et de salle de gymnastique. Les façades sont caractérisées par une organisation rationnelle et répétitive des baies.



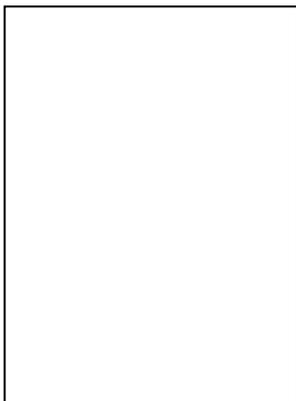
Le dispensaire de Société de Secours Minière a été construit dans les années 1960 par le Groupe d'Auchel-Bruay. Caractéristique de celle utilisée par les Houillères nationalisées, l'architecture est sobre, fonctionnelle, employant essentiellement la brique et le béton pour l'encadrement des ouvertures et les auvents. Le bâtiment est recouvert d'une toiture à quatre pans.

CHEVALEMENT DU VIEUX-DEUX

Identif. n° 101

Marles-les-Mines

ArtoisComm



Le chevalement du Vieux-Deux de la Compagnie des Mines de Marles et sa machine d'extraction sont les vestiges de la fosse n°2, qui était composée des trois puits 2,2bis et 2ter. Le chevalement, de type à faux-carré porteur (type allemand) et construit en poutrelles à treillis rivetées, date de 1921. Il est surmonté d'un campanile simple et atteint la hauteur de 19,70 mètres. La machine d'extraction date de 1920 et le bâtiment qui l'abrite accueille un petit musée de la mine exposant du matériel et de nombreuses photographies liées à l'activité minière. Aujourd'hui, le chevalement et la machine d'extraction sont isolés dans un jardin public à Marles-les-Mines.

TERRIL 14

Identif. n° 102

Auchel

ArtoisComm



Le terril 14, à Auchel, est issu de l'activité de la fosse n°5 de la Compagnie des Mines de Marles. Dominant le paysage profondément agricole du secteur, ce terril conique est demeuré intact malgré quelques légers aménagements destinés à le rendre accessible. Il s'étend sur une surface de 16 hectares pour une hauteur de 103 mètres. Reconnu Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I, le terril accueille aujourd'hui une végétation spontanée.

BATIMENT DE LA GOUTTE DE LAIT

Identif. n° 103

Auchel

ArtoisComm



En août 1902, le Conseil général du Pas-de-Calais et le Préfet du Département dénoncent la situation catastrophique de la mortalité infantile dans les zones minières et demandent aux Compagnies de la faire baisser de manière significative. Ils appellent à la création de consultations de nourrissons et à la généralisation des « Gouttes de Lait » permettant de distribuer aux mères du lait stérilisé ou pasteurisé. En 1903, la Compagnie des Mines de Marles crée à Auchel une **consultation de nourrissons** complétée d'une **Goutte de Lait**.

Entièrement de plain-pied et adoptant un plan en T, l'édifice est constitué d'une structure légère en béton avec remplissages de briques formant de faux-colombages sur un soubassement de pierre. Il est couvert par un toit en ardoises losangées.

Un bandeau décoratif sépare les niveaux inférieur et supérieur du pignon de la façade. Il indique « GOUTTE DE LAIT » au centre, tandis que les deux bandeaux latéraux sont couverts d'un bas-relief où figurent deux jeunes enfants blonds et nus, l'un allongé sur le dos et l'autre sur le ventre, encadrant un écusson dans lequel broute une vache. Ce décor se rapporte à la fonction du lieu puisqu'on voit les enfants s'abreuver de lait dans des biberons avec, à l'arrière, des pots à lait et dans les encadrements des herbes évoquant la campagne. Au-dessus du bandeau, deux M mêlés, initiales de la Compagnie de Marles, ornent les écoinçons.



En 1924, un concours est organisé par la Ville d'Auchel pour la réalisation d'un **monument commémorant la Première Guerre mondiale**. L'ouvrage proposé par le sculpteur Félix Desruelles est retenue en 1925 et inauguré en 1928.

Le monument est composé de deux groupes sculptés dont les sujets, militaire pour l'un, pacifique pour l'autre, se répondent et s'opposent également par la forme. Le premier placé à l'avant d'un jardin représente *l'humanité sur le champ de bataille* ou *l'humanité en deuil*. La figure de *l'humanité*, drapée et se couvrant les yeux devant les horreurs de la guerre, se dresse à l'arrière d'un piédestal carré sur lequel reposent les corps habillés de deux soldats morts. Un certain nombre d'éléments rappelle la guerre : gibecière, grenade, baïonnette, barbelés, roue brisée d'un chariot, pièce d'artillerie.

Le second groupe, qui s'intitule *la Paix au pays noir*, se présente plutôt comme un haut-relief sans fond. Il s'agissait pour Desruelles de présenter les bienfaits de la paix : sous le pommier de son jardin, un mineur, remonté de la fosse, jouit des plaisirs de l'existence, entouré de sa famille. Au pied de l'arbre, l'épouse est assise sur un banc, portant un habit de paysanne et des sabots. Sur ses genoux, le dernier-né du couple s'amuse. A l'extrême gauche du groupe, le fils aîné est allongé dans l'herbe. Son costume laisse supposer qu'il s'agit d'un galibot travaillant au fond. A sa droite, le lapin familial broute une petite laitue.



La cité de corons de Rimbart, construite au début du 20^{ème} siècle par la Compagnie des Mines de Marles, fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Elle est structurée selon une voirie orthogonale et se caractérise par une implantation du bâti en front à rue. La cité propose majoritairement des barreaux regroupant trois, six ou dix logements. La volumétrie des blocs est particulièrement sobre : barreau à simple épaisseur et double orientation, toiture à deux ou quatre pans, simple ou double élévation. Certains barreaux sont composés de trois blocs bien distincts avec dans un seul alignement : la maison d'employés large et massive, recouverte d'un toit à quatre pans ; la maison de porion, remarquable avec son pignon triangulaire ; les logements ouvriers. Chaque maison disposait d'un petit jardin sur l'arrière, aujourd'hui réduit en raison des adjonctions récentes. Le style architectural est lui aussi très sobre. Les logements d'employés et de porions se distinguent néanmoins par des linteaux métalliques ornementés et des fers d'ancrage.



L'école de la cité Rimbart se distingue des logements ouvriers par son style architectural plus travaillé et jouant sur la polychromie briques rouges et briques blanches. De base rectangulaire, l'édifice est élevé sur deux niveaux et recouvert d'un toit à deux pans. La mention « ECOLE », le nouveau nom de celle-ci, « ANATOLE FRANCE », ainsi qu'une horloge ornent le pignon de la travée centrale. L'école des filles et celle des garçons sont également sommées d'un pignon triangulaire portant respectivement les mentions « FILLES » et « GARCONS ».